



Réunion du Conseil

3 décembre 2015

Centre Administratif
Salle des Conseils (1^{er} étage)
STRASBOURG

15H30 – 17H30

Compte-rendu de réunion

Présents :

Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Jacques BAUR, M. Gérard BOUQUET, M. Matthias BRAUN, M. Hermann BURGER, M. Dr. Walter CAROLI, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, M. Alexandre FELTZ, Mme Camille GANGLOFF, Mme Dorothee GRANDERATH, M. Willy KEHRET, M. Eric KLETHI, M. Théo KLUMPP, M. Céleste KREYER, M. Jean-Baptiste MATHIEU, M. Bruno METZ, M. Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Pierre PERRIN, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Roland RIES, M. Hector SALA, M. René SCHAAL, M. Frank SCHERER, M. Alexander SCHRÖDER, Mme. Sonja SCHUCHTER, M. Eric SCHULTZ, Mme Eveline SEEBERGER, M. Dr. Claus-Dieter SEUFERT, M. Toni VETRANO, Mme Anne-Catherine WEBER, M. Jean-Marc WILLER, M. Willi WUNSCH

Excusés :

M. Dr. Karlheinz BAYER, Mme Nicole DREYER, M. Thorsten ERNY, M. Stéphane FRATACCI, M. Jean-Baptiste GERNET, M. Jürgen GIEßLER, M. Robert HERRMANN, Mme Fabienne KELLER, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, Mme Séverine MAGDELAINE, M. Klaus MUTTACH, M. Jürgen OßWALD, M. Dr. Günther PETRY, Mme Edith SCHREINER, M. Michael WELSCHE

Absents :

M. Klaus JEHL, M. Pascal MANGIN, M. Denis SCHULTZ

1. Mot de bienvenue du Président

M. RIES souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

La séance du Conseil ayant dû être déplacée de manière imprévue de Achern vers Strasbourg, il annonce que la prochaine réunion du Conseil aura lieu à Achern.

Suite aux terribles attentats à Paris le 13 novembre 2015, M. RIES remercie les membres allemands pour leurs témoignages de solidarité et demande le respect d'une minute de silence commune.

Minute de silence.

1.1. Constatation du quorum

Le quorum étant établi, M. RIES déclare la séance du Conseil officiellement ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Approbation du compte-rendu du Conseil du 18 juin 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 18 juin 2015 est adopté.

2. Projets GECT

2.1. Proposition de stratégie pour 2016

Mme KLAFFKE rappelle les grandes lignes de la stratégie 2016 de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau qui ont déjà été présentées en détail lors du séminaire préalable.

Cette stratégie est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

2.2. Projet « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau: vers un marché de l'emploi à 360° » (INTERREG V – 2016-2018)

Mme KLAFFKE présente le projet et souligne qu'il ne s'agit pas d'une simple demande de subvention mais que l'Eurodistrict sera l'un des quatre acteurs principaux du projet.

Mme GRANDERATH fait remarquer qu'il est difficile de prendre une décision étant donné la réception tardive des documents de séance concernant le budget. Elle ne peut donc pas avoir une opinion fondée et de ce fait ne peut pas prendre de décision ; ceci étant valable pour tous les points de l'ordre du jour.

M. MÜLLER dit que le marché de l'emploi commun a toujours été un thème central de l'Eurodistrict et qu'il faut consacrer les moyens financiers appropriés au démarrage de la stratégie. C'est pourquoi il salue le projet et considère qu'il est important et judicieux de prévoir un montant correspondant à l'ordre de grandeur indiqué.

M. RIES remarque qu'il existe une très grande différence entre les offres d'emploi du côté allemand et du côté français. Afin d'atteindre l'objectif d'un marché de l'emploi commun, il faut d'abord effacer ces différences et permettre aux jeunes d'accéder au système du pays voisin. Pour lui, cela est particulièrement vrai pour les quartiers ayant un fort taux de chômage parmi les jeunes. Il salue le fait que le projet soit mené en commun avec des partenaires expérimentés dans ce domaine.

M. BRAUN voit dans cette proposition un projet d'avenir sensé et souhaite avoir plus de précisions quant au financement par INTERREG. Mme KLAFFKE explique le montage financier.

M. MÜLLER se prononce également en faveur de la nécessité d'un marché de l'emploi transfrontalier et se réfère à la responsabilité de l'Eurodistrict dans ce domaine.

M. BOUQUET demande s'il serait possible de financer ce projet entièrement en 2016 et non sur une période de trois ans.

M. RIES dit que comme l'Eurodistrict fait partie des acteurs majeurs du projet, il n'avait pas d'autre choix que de s'engager pour la durée totale de trois ans. Il considère de plus qu'une durée pluriannuelle est appropriée pour la visibilité et le succès du projet.

Mme SEEBERGER soulève la question de l'apprentissage des langues dans les écoles de l'Eurodistrict.

M. RIES déclare que la question du bilinguisme ne concerne effectivement pas seulement le marché de l'emploi mais tout le système dans son ensemble. Il présente rapidement l'apprentissage des langues dans les écoles en Alsace.

On constate un réel besoin de discussion au sein des membres du Conseil sur l'apprentissage des langues et M. RIES propose d'organiser prochainement un débat à part concernant la thématique du bilinguisme sur le territoire de l'Eurodistrict.

M. RIES propose de passer au vote.

Le projet est adopté par le Conseil avec une abstention.

2.3. Projet « Un marché du travail ouvert à 360° » (INTERREG V – 2016-2018)

M. RIES passe la parole à Mme Klaffke pour la présentation du projet.

Mme KLAFFKE résume le projet développé par KiosK Office et souligne que le projet vise des groupes qui n'ont pas été pris en compte jusqu'à présent dans le domaine de l'entrepreneuriat (entrepreneuriat multiculturel, les femmes entrepreneurs etc.).

M. BRAUN demande s'il s'agit là d'un projet intéressant sur le plan économique. Compte tenu de la situation budgétaire actuelle de l'Eurodistrict, il émet quelques réserves à savoir si le financement du projet ne pouvait pas être repoussé au-delà de 2016. Cependant, en cas de vote, ceci devrait également être communiqué aux partenaires du projet. Il se prononce pour un budget de l'Eurodistrict à moyen terme nécessaire selon lui pour les prochains votes de financements de projets à plus long terme et demande de ce fait le report de la décision définitive en ce qui concerne le projet 2.3. D'autre part, M. BRAUN trouve l'autre projet INTERREG (voir point 2.2) plus urgent, il était donc bon de statuer sur ce point.

Mme KLAFFKE confirme que le projet ne présente pas d'urgence particulière.

M. RIES propose aux membres du Conseil de valider le report du vote définitif du projet et que Mme KLAFFKE prépare un budget pluriannuel pour le Conseil du 3 mars 2016.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ce report et de la préparation d'un budget pluriannuel.

3. Rapport sur les projets en cours

M. RIES présente rapidement les projets puis passe la parole à Mme MARKL-HUMMEL pour plus de précisions.

3.1. Etude de transport

Mme MARKL-HUMMEL informe sur le groupe d'experts « Mobilité » qui ont classé les 17 recommandations présentées par TTK lors de l'étude de transport en mars dans trois catégories de faisabilité (voir en annexe la proposition de délibération) :

A – Projets réalisables

B – Projets nécessitant une évaluation complémentaire

C – Projets actuellement non réalisables

Elle explique que les membres du Conseil ne doivent pas prendre de mesures concrètes mais uniquement définir, dans un premier temps, la marche à suivre du groupe d'experts « Mobilité ».

M. WILLER fait remarquer que concernant la mesure M17 «Créer un pont au niveau Erstein/Lahr», il n'y avait actuellement pas de nouvelle étude de faisabilité faite par le GLCT Vis-à-Vis. Il pense que l'Eurodistrict devrait soutenir la réalisation d'une nouvelle étude.

Mme GRANDERATH rappelle que la construction de ce pont est très critiquée du côté allemand car le flux de circulation généré par un pont (par ex. les camions) est un point très sensible dont il faut tenir compte.

M. SCHERER se dit favorable au principe d'un cofinancement par l'Eurodistrict de mesures dans le domaine du transport et défend le procédé actuel : prioriser et voter des mesures en se basant sur des études examinant les flux de circulation au sein de l'Eurodistrict.

Afin de ne pas définir prématurément des axes d'orientation, il propose de modifier la délibération en précisant que l'Eurodistrict ne financera pas seul, ni toutes les mesures.

Mme GRANDERATH demande d'inclure l'idée d'une étude de faisabilité d'un projet pilote pour la prolongation de la ligne de bus 106 (de Schweighausen / Seelbach via Lahr jusqu'à Meißenheim, de Meißenheim jusqu'à Erstein) dans la catégorie B et d'étudier la possibilité d'un cofinancement par l'Eurodistrict. Pour la mesure M15 (Evaluation de l'introduction d'un titre de transport unique pour tous les transports publics dans l'Eurodistrict élargi), elle ne souhaite pas prendre une décision définitive par manque de données de référence suffisantes à ce jour sur les perspectives de développement.

M. RIES rappelle que seule la classification des mesures en catégories A, B et C doit être approuvée.

La classification proposée est approuvée par le Conseil et les modifications demandées sont intégrées dans le projet de délibération.

3.2. Signature de la convention Baal Novo

M. RIES informe le Conseil des festivités ayant eu lieu lors de l'inauguration du nouveau nom « BAAL Novo – Théâtre Eurodistrict » et de la signature de la convention avec le porteur de projet.

4. Budget

4.1. Clôture 2015

M. RIES donne la parole à Mme KLAFFKE.

Mme KLAFFKE explique au Conseil les modifications apportées à la présentation sous forme d'une nouvelle répartition des postes, modifications nécessaires pour une clôture de budget 2015 correcte et devant être validées.

Le Conseil valide les modifications avec une abstention.

4.2. Budget 2016 : Débat d'OrientatIon Budgétaire

M. RIES rappelle qu'il s'agit d'une première discussion portant sur le budget prévisionnel 2016 de l'Eurodistrict avec comme principal objectif, l'information des membres du Conseil. Le débat budgétaire avec vote aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil en mars 2016.

Mme KLAFFKE présente au Conseil la proposition de budget 2016.

Compte tenu des économies prévues, M. SEUFERT souhaite le maintien des 50.000 € prévus pour la salle de consommation à moindre risque. Il rappelle qu'il s'agit là d'un deuxième pas vers le traitement transfrontalier de la consommation de drogues dans

l'Eurodistrict. Le premier pas était la création d'un cabinet de substitution à Kehl. Le but de ce projet dans le sens de « harm reduction » est la diminution des infections par le VIH dans notre région grâce à l'existence d'une salle de consommation protégée et en fin de compte l'intégration des consommateurs dans un circuit de substitution réglementé. M. SEUFERT voit un avantage pour le côté allemand dans la mesure où 10% à 20% des consommateurs viennent de l'Ortenau et peuvent être contactés dans un premier temps sur le sol français pour être soignés et ensuite réintégrés dans le circuit de substitution de l'Ortenau. De plus, M. SEUFERT précise que le projet rencontre un accueil très favorable auprès des experts socio-médicaux de l'Ortenau.

M. RIES précise que ce projet ne devra être voté que dans le cadre du débat budgétaire en mars 2016.

M. FELTZ considère également le cabinet de substitution comme un premier pas et la salle de consommation à moindre risque comme la suite logique d'un projet transfrontalier et souligne la complémentarité des deux structures (Strasbourg : accueil et réorientation, Kehl : accompagnement dans le processus de substitution). Il souligne que la salle de consommation à moindre risque est une nouveauté en France dont l'importance politique serait accrue de par la dimension transfrontalière ; ceci d'autant plus qu'il s'agirait du premier projet transfrontalier de ce type au monde.

M. SCHERER dit qu'il s'agit d'un bon début qui nécessite des travaux préparatoires approfondis avec les services sociaux concernés de l'Ortenau. De plus, selon lui, il ne faut pas perdre de vue la poursuite du financement du cabinet existant à Kehl, financement qu'il faut définir avant tout investissement dans un nouveau projet.

Mme BARSEGHIAN s'étonne de ne voir dans le budget 2016 que 2.000 € pour la thématique « Environnement ». Elle comprend la situation financière de l'Eurodistrict mais considère la somme prévue pour une thématique aussi importante que l'environnement comme irréaliste.

Mme KLAFFKE explique que, pour la thématique « Environnement », 2016 est plutôt conçue comme une phase de réflexion, des projets concernant l'environnement avec un budget éventuellement plus important n'étant concrétisés qu'en 2017.

M. SCHERER demande pourquoi les forums citoyens, une pratique ayant fait ses preuves et qui avait été choisie compte tenu du coût de participation, devaient être abandonnés. Il souligne l'importance vitale du dialogue avec les concitoyens et plaide pour le maintien des forums citoyens. Il faudrait plutôt réfléchir à un autre objectif. Les citoyens pourraient par exemple lors d'un forum être consultés sur la priorisation thématique des quatre domaines d'intervention prioritaires de l'Eurodistrict.

Mme KLAFFKE précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais plus précisément d'une restructuration des forums citoyens.

Vu le faible nombre de participants allemands, Mme GRANDERATH pose la question de la nécessité du financement du marathon avec la somme conséquente de 37.000 €.

M. SCHAAL rappelle que, suite au problème du certificat médical obligatoire du côté français, il avait déjà demandé si le marathon y compris l'inscription de tous les participants ne pouvait pas être organisé du côté allemand afin de contourner cette obligation du certificat médical, inutile à ces yeux.

M. FELTZ explique qu'une modification (dans le sens d'un assouplissement) de cette directive est en cours mais qu'il ne fallait toutefois pas espérer une décision officielle de sitôt.

Mme KLAFFKE confirme que, dans le cadre de l'organisation du marathon, des contacts concernant le problème du certificat médical sont en cours.

M. RIES constate qu'une première discussion budgétaire a eu lieu et que le débat budgétaire en tant que tel suivra lors de la prochaine séance du Conseil en mars 2016.

5. Fonctionnement du GECT

5.1. Equipe du Secrétariat Général

Mme KLAFFKE présente rapidement les nouveaux collaborateurs du Secrétariat Général et annonce que l'équipe sera au complet à partir de janvier 2016.

5.2. Délégation de signature

Mme KLAFFKE explique qu'il ne s'agit pas de définir de nouveaux critères de subventions mais uniquement d'approuver deux légères modifications dans la proposition de délibération. Le Conseil est sollicité pour valider la délégation donnée au Président pour signer les futures demandes de subventions allant jusqu'à 5.000 € inclus, cette délégation étant également valable pour le fonds du bilinguisme.

Les modifications sont adoptées par le Conseil à l'unanimité.

6. Points politiques

6.1. Echanges sur l'accueil des réfugiés

M. RIES dit que l'Eurodistrict devrait considérer qu'il est de son devoir de s'engager sur son territoire aux côtés des communes en ce qui concerne l'accueil des réfugiés. Pour cela, la mise en place d'un fonds de soutien aux enfants réfugiés est prévue sur l'initiative du Bureau.

Mme KLAFFKE explique qu'avec une dotation de 30.000 € pour le fonds de soutien, 2016 est envisagée comme une phase de test et les critères du fonds sont de ce fait volontairement larges. La mise en œuvre du fonds va démarrer par un appel à projets.

M. VETRANO salue la bonne intention du fonds mais considère cependant le signal politique donné comme prématuré. Pour lui, l'Eurodistrict doit jouer un rôle de soutien de projets concrets pour l'intégration de réfugiés qui vont rester de manière durable sur le territoire de l'Eurodistrict. Il demande la prise en compte de ce point dans les critères.

M. SCHERER attire l'attention sur la différence entre l'accueil des réfugiés et l'intégration durable des réfugiés et se prononce également en faveur d'une limitation au dernier groupe. Il propose que le fonds puisse dans un premier temps être relativement ouvert mais que la priorité soit donnée aux projets d'intégration si le nombre de demandes excède les fonds disponibles.

M. RIES explique la différence faite en français entre "demandeur d'asile" et "réfugié".

En prenant l'exemple des enfants roms près de l'aéroport de Lahr, Mme GRANDERATH se dit pour le soutien également d'enfants qui ne peuvent pas rester à long terme dans l'Eurodistrict. L'Eurodistrict devrait aussi dans ce cas-là faire preuve de bonté. Pour elle, il ne faut pas définir de restrictions dans un premier temps mais attendre de voir quels sont les besoins de la population par le biais des demandes adressées à l'Eurodistrict.

Le fonds de soutien aux enfants réfugiés et ses critères sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil.

6.2. Création d'un Parlement dans la zone Euro

M. RIES explique qu'il s'agit d'une proposition du Président, M. HOLLANDE, et du Ministre, M. MACRON, d'un Parlement qui soutiendrait l'Eurodistrict.

Mme GRANDERATH salue la bonne intention de l'orientation de la proposition de déclaration. Si un tel Parlement devait voir le jour, l'Eurodistrict ne pourrait que se prononcer en faveur d'un siège à Strasbourg mais ne pourrait pas l'imposer. Elle demande une révision du texte en ce sens et le report du vote de la délibération à mars 2016. D'autre part, elle demande l'envoi du courrier dont il est question dans la déclaration aux membres du Conseil.

Pour M. SCHERER un vote unanime de l'Eurodistrict en faveur d'un siège souhaité à Strasbourg est important sans pour autant abandonner le siège du Parlement Européen.

M. RIES demande de ne pas faire du report de vote une habitude.

Le vote de la déclaration est reporté à la prochaine séance du Conseil en mars 2016.

7. Divers

Il n'y a pas d'autres points à aborder.

M. RIES clôt la séance du Conseil à 18H15.



Note / Notiz

<i>Sujet/Thema</i>	Conseil du 03/12/2015 – Dossier pour Contrôle de légalité
<i>Date/Datum</i>	11/12/2015
<i>Annexes/Anlage</i>	Bordereau d'envoi Procès-verbal réunion du 03/12/2015 Compte rendu du 18/06/2015 Délibérations adoptées
<i>En copie/Kopie</i>	

Monsieur le Président,

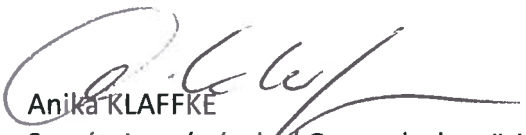
Afin de rendre exécutoire les décisions prises par le Conseil de l'Eurodistrict lors de la séance du 03 décembre 2015, les documents suivants sont soumis à votre signature :

- Le bordereau d'envoi
- Le procès-verbal de réunion du 03/12/15
- Le compte-rendu du Conseil de l'Eurodistrict du 18/06/2015
- Décision modificative budgétaire n° 1 du budget 2015

A titre d'information suivront les autres documents qui seront déposés à la préfecture, comme indiqué sur le bordereau d'envoi.

Bien cordialement,

PJ.


Anika KLAFFKE
Secrétaire générale / Generalsekretärin

Oui / Ja	Non / Nein	Modifications & commentaires / Änderungen und Kommentare



GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg CEDEX

Monsieur le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin
Direction des Elections, des Affaires Juridiques
et des Finances Locales
Bureau des Affaires Juridiques
5, place de la République
67072 Strasbourg Cedex

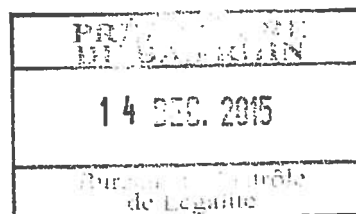
BORDEREAU D'ENVOI (Conseil du 03/12/15)

Approbation de l'ordre du jour	1	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption du compte-rendu du Conseil du 18 juin 2015	1	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption Programme de travail provisoire pour 2016	2	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption du Projet « un marché du travail ouvert à 360° » (INTERREG V – 2016-2018)	3	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption de la priorisation des axes de l'Étude sur le transport et leur suivi	2	Transmis pour contrôle de légalité
Budget 2015 Décision modificative Nr 1	2	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption d'une modification de la Délégation de signature du président	1	Transmis pour contrôle de légalité
Adoption du Fonds de refugies	2	Transmis pour contrôle de légalité

Strasbourg, le

Roland RIES

Président du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau





**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du jeudi 3 décembre 2015

Centre Administratif
Strasbourg

15h30 – 17h50

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue du Président (Minute de silence)

1.1. Constatation du Quorum

Le Quorum est établi.

Pas de vote

1. 2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Bureau pour approbation.

Adopté

1.3. Approbation du compte-rendu du Conseil du 18 juin 2015

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 18 juin 2015.

Adopté

2. Projets GECT

2.1. Présentation « Stratégie » de la Secrétaire Générale

Il est demandé d'adopter la nouvelle stratégie « Eurodistrict à 360° » discutée lors du séminaire stratégique préalable et présentée par la Secrétaire générale en tant que programme de travail tel que figurant dans les documents de séance.

Adopté

2.2. Projet « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : vers un marché de l'emploi à 360° » (INTERREG V - 2016-2018)

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au projet « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : vers un marché de l'emploi à 360° » tel que figurant dans les documents de séance. La subvention est accordée à hauteur demandée.

Adopté

2.3. Projet « Entreprises à 360°- Renforcer le tissu et les échanges économiques transfrontaliers » (INTERREG V – 2016-2018)

Il est demandé de reporter une prise de décision relative au projet « Entreprises à 360° - Renforcer le tissu et les échanges économiques transfrontaliers » à la prochaine séance du Conseil de l'Eurodistrict en mars 2016.

Pas de vote

3. Rapport sur les projets en cours

3.1. Étude de transport

Il est demandé au Conseil d'adopter le classement des recommandations en trois catégories tel que proposé par le groupe de travail « mobilité » et tel que figurant dans les documents de séances.

Adopté

3.2. Signature de la convention BAAL novo

Le Président informe le Conseil sur la signature de la convention BAAL novo et sur l'annonce du nouveau nom du théâtre «BAAL novo - Theater Eurodistrict ».

Pas de vote

4. Budget

4.1. Clôture 2015

Il est demandé au Conseil d'adopter la décision modificative budgétaire Nr 1 sur le budget 2015 proposées par le Secrétariat Général tel que figurant dans les documents de séance.

Adopté

4.2. Budget 2016 : Débat Orientation Budgétaire

Un récapitulatif budgétaire 2013, 2014, 2015 est joint aux documents de séance. Le président présente un point sur le budget de 2015 et précis les conditions de préparation du budget 2016 qui sera présenté au premier Conseil de l'Eurodistrict le 2 mars 2015. Le débat d'orientation a eu lieu.

Il est demandé au Secrétariat général de l'Eurodistrict de préparer le Budget prévisionnel 2016 ainsi qu'un budget pluriannuel pour la séance du Conseil du 3 mars 2016.

Pas de vote

5. Fonctionnement du GECT

5.1. Équipe du Secrétariat Général

Le Président informe le Conseil sur la nouvelle équipe du Secrétariat Général.

Pas de vote

5.2. Délégation de signature.

Il est demandé au Conseil d'adopter la délibération relative à la délégation de signature tel que figurant dans les documents de séance.

Adopté

6 Points politiques

6.1. Echanges autour de l'accueil des réfugiés

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au fonds de soutien aux enfants réfugiés tel que figurant dans les documents de séance. Le fonds est accordé à hauteur demandée.

Adopté

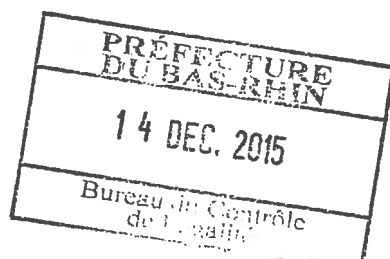
6.2. Installation d'un parlement dans la zone Euro

Le Conseil décide de reporter l'adoption de la résolution proposé dans les documents de séance à la prochaine séance du Conseil en mars 2016.

Pas de vote

7. Point divers

Pas de vote



LE PRESIDENT,

Roland RIES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Ries'.



Conseil 3 décembre 2015

Salle des Conseils du Centre Administratif (1^{er} étage)
STRASBOURG
15h30 – 17h30

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1. Constatation du Quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du compte rendu du Conseil du 18 juin 2015

Compte rendu (ci-joint)

2. Projets GECT

- 2.1. Programme de travail provisoire pour 2016
- 2.2. Projet « un marché du travail ouvert à 360° » (INTERREG V – 2016-2018)
- 2.3. Projet « entreprises à 360° - Renforcement des liens économiques et des échanges transfrontaliers » (INTERREG V – 2016-2018)

Document sur table
Projet de délibération
Projet de délibération

3. Rapport sur les projets en cours

- 3.1. Étude sur le transport
- 3.2. Signature de la convention Baal Novo

Document sur table
Document sur table

4. Budget

- 4.1. Clôture 2015
- 4.2. Budget 2016 : Débat Orientation Budgétaire

Document sur table
Document sur table

5. Fonctionnement du GECT

- 5.1. Équipe du Secrétariat Général
- 5.2. Délégation de signature

Projet de délibération

6. Points politiques

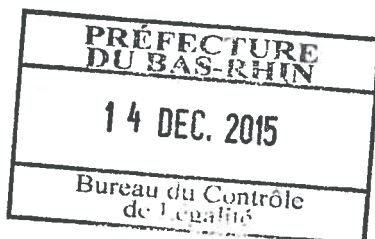
- 6.1. Échanges sur l'accueil des réfugiés
- 6.2. Création d'un Parlement dans la zone Euro

Projet de délibération
Projet de délibération

7. Points divers

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

14 DEC. 2015





Réunion du Conseil

18 juin 2015

Centre Administratif
Salle des Conseils (1^{er} étage)
1, parc de l'Etoile
67 076 STRASBOURG

14h30 – 15h50

Compte-rendu de réunion

Présents:

Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Jacques BAUR, M. Christian RIGUET (représentant de M. Stéphane BOUILLON), Mme Nicole DREYER, M. Jean-Baptiste GERNET, M. Éric KLETHI, M. Théo KLUMPP, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, Mme Séverine MAGDELAINE, M. Jean-Baptiste MATHIEU, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Roland RIES, M. René SCHAAL, M. Éric SCHULTZ, Mme Anne-Catherine WEBER, M. Jean-Marc WILLER, Herr Matthias BRAUN, Herr Hermann BURGER, Herr Dr. Walter CAROLI, Herr Thorsten ERNY, Frau Dorothee GRANDERATH, Herr Willy KEHRET, Herr Jürgen OßWALD, Herr Dr. Günther PETRY, Herr Hector SALA, Herr Frank SCHERER, Frau Edith SCHREINER, Frau Sonja SCHUCHTER, Herr Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Herr Toni VETRANO, Herr Michael WELSCH, Herr Willi WUNSCH

Excusés :

M. Gérard BOUQUET, M. Alexandre FELTZ, Mme Camille GANGLOFF, M. Robert HERRMANN, Mme Fabienne KELLER, M. Céleste KREYER, M. Pierre PERRIN, M. Denis SCHULTZ, Herr Dr. Karlheinz BAYER, Herr Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Herr Jürgen GIEBLER, Herr Bruno METZ, Herr Dr. Wolfgang G. MÜLLER, Herr Klaus MUTTACH, Frau Eveline SEEBERGER.

Absents :

M. Pascal MANGIN, Herr Klaus JEHLE, Herr Alexander SCHRÖDER

1. Mot de bienvenue du Président

M. RIES, président du GECT, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

Il rappelle le programme du jour. Le Conseil de 14h30 à 15h50, suivi d'un Bureau extraordinaire de 15h50 à 16h00 afin de valider des profils de postes et enfin un séminaire stratégique (1ère partie) de 16h00 à 18h30.

Cette première partie du séminaire a pour objectif de faire un bilan des activités de l'Eurodistrict et de définir trois à cinq lignes de force pour l'avenir. Ces lignes de force qui ressortiront de cette première partie du séminaire représenteront une base de réflexion pour la seconde partie, qui pourrait se dérouler à l'automne.

Présentation de la nouvelle Secrétaire Générale

M. RIES accueille la nouvelle Secrétaire Générale Mme Anika KLAFFKE qui a pris ses fonctions le 01.06.2015 pour les 3 prochaines années. Il informe que Mme KLAFFKE a déjà été observatrice lors du Bureau du 21.05.2015.

M. RIES demande à Mme KLAFFKE de se présenter rapidement.

Mme KLAFFKE remercie Monsieur le Président et prend la parole afin de présenter son parcours professionnel.

1.1. Constatation du Quorum

Au vu de la feuille des présences signée M. RIES déclare que le quorum est établi et ouvre officiellement la séance du Conseil.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le président propose d'adopter l'ordre du jour qui a été communiqué et d'examiner le point 5, « Fonctionnement du GECT », à huis clos.

Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 2 mars 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil est approuvé à l'unanimité.

1.4. Vote du nouveau Bureau

M. RIES explique qu'après que l'élargissement de l'Eurodistrict a été rendu effectif par l'arrêté préfectoral du 5 février 2015 qui a modifié l'arrêté initial du 28 janvier 2010 portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale, le nouveau Conseil de l'Eurodistrict est désormais composé de 50 membres.

Lors de la dernière réunion du Conseil de l'Eurodistrict, le 2 mars 2015, le nouveau Conseil a fixé le nombre de membres du Bureau à 13, auxquels il convient d'ajouter les trois membres de droit qui sont le Président, le Vice-Président et le représentant de l'Etat Français, pour conserver une parité de 8 membres français et 8 membres allemands au sein du Bureau.

Lors du vote de la nouvelle composition du Bureau, il a été convenu que le 7ème membre allemand serait proposé au prochain Conseil par la partie allemande.

M. RIES donne la parole à M. SCHERER, Vice-Président, pour proposer le 7ème membre allemand.

M. Frank SCHERER, remercie M. RIES et propose Mme Sonja SCHUCHTER qui est membre du Conseil de l'Eurodistrict, en accord avec le côté allemand.

M. RIES précise que les statuts de l'Eurodistrict ne permettent que de voter l'ensemble du Bureau, et qu'il convient donc à présent d'élire un nouveau Bureau.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, cette procédure nécessite un scrutin à bulletin secret et la constitution en séance de listes en respectant une alternance français / allemand. Toutefois, M. RIES propose d'opter pour un vote à main levée sur la base des anciens membres du Bureau élus lors du dernier Conseil de l'Eurodistrict (2 mars 2015) en ajoutant le nouveau membre proposé par Monsieur Scherer.

Le Conseil donne son accord.

M. RIES nomme les candidats pour composer le Bureau :

Pour les membres français :

- Monsieur Robert HERRMANN
- Madame Nawel RAFIK-ELMRINI
- Monsieur Eric SCHULTZ
- Monsieur René SCHAAL
- Monsieur Jean-Baptiste GERNET
- Monsieur Jean-Marc WILLER

Pour les membres allemands :

- Herr Matthias BRAUN
- Herr Bruno METZ
- Herr Dr. Wolfgang. G. MÜLLER
- Herr Klaus MUTTACH
- Frau Edith SCHREINER
- Herr Toni VETRANO
- Frau Sonja SCHUCHTER

Les membres de droit sont :

- Le représentant de l'Etat français, le Préfet Stéphane BOUILLON
- Le Président de l'Eurodistrict, Roland RIES
- Le Vice-Président, Frank SCHERER

Les candidats sont élus à l'unanimité.

2. Rapport du Président

2. 1. Demandes de subvention petits projets

M. RIES rappelle que les subventions inférieures à 5.000€ sont soumises à la décision du Président et qu'il est chargé d'en informer le Conseil. Un tableau des subventions accordées depuis la dernière séance du Conseil (le 2 mars 2015) a été transmis dans les dossiers pour information. Il fait état de 4 projets.

Aucune observation de la part des membres du Conseil.

3. Points politiques

3.1. La nouvelle réforme scolaire française

M. RIES informe que la situation suite à la nouvelle réforme des collèges qui pèse sur l'enseignement de l'allemand en classe bilingue était inquiétante.

Il a adressé un courrier à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre française de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour attirer son attention sur les risques impliqués par la réforme sur l'apprentissage de l'allemand dans notre région frontalière. Il a insisté sur la nécessité de développer le bilinguisme d'une part et le bilingue d'autre part, notamment pour favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes de la région.

Lors du Bureau du 21 mai 2015, M. SCHERER a proposé que l'Eurodistrict adopte une résolution pour appuyer cette dernière. Ils ont convenu qu'une telle résolution pourrait être prise dans le cas où la situation ne serait pas réglée d'ici la prochaine séance du Conseil de l'Eurodistrict (séance de ce jour).

Depuis, la Ministre est venue à Strasbourg et a également répondu par courrier, qui se trouve devant chaque membre du Conseil.

L'adoption d'une résolution n'est donc plus nécessaire.

4. Demande de subvention

4.1. Demande de subvention du Centre Européen de Consommation pour le projet « IT-School »

M. RIES indique qu'il s'agit d'un projet présenté par le Centre Européen de la Consommation (CEC) dans le cadre du futur programme INTERREG V. Il fait suite à un premier projet qui a été mené de 2012 à 2015 dénommé « Jeunes Consom'acteurs dans le Rhin Supérieur » et qui arrive à son terme le 30 juin 2015. L'Eurodistrict les avait soutenus à hauteur de 25.000€ sur un montant global de 282.000€, (soit 8%) répartis sur trois ans.

Le CEC prévoit donc un nouveau projet pour les 3 ans à venir dont le titre est « IT-SCHOOL » et sollicite à nouveau la participation de l'Eurodistrict à une hauteur plus importante : 44.000€ sur un montant global de 587.200€ (soit 7,5%).

M. RIES propose de procéder au vote.

La subvention est accordée à hauteur de 44.000€ à l'unanimité.

4.2. Le stand de l'Eurodistrict au Salon MIPIM 2016

M. RIES indique que La « Wirtschaftsregion Offenburg/Ortenau » (WRO) sollicite une subvention de 20.000 € pour la participation au MIPIM à Cannes en 2016.

L'Eurodistrict participe aux salons MIPIM et EXPO REAL depuis 2011 conformément à la décision du Conseil. Un financement sur trois ans a doté le projet d'un caractère pérenne.

Jusqu'à présent la subvention accordée était de 30.000€ pour la participation aux deux salons (l'EXPO REAL à Munich et MIPIM à Cannes). La majeure partie de la subvention avait été utilisée pour l'EXPO REAL où un stand Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avait été créé.

Au MIPIM à Cannes, il s'agissait d'une présentation de l'Eurodistrict sur le stand de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Mulhouse.

Monsieur SCHERER qui a visité l'édition 2015 a fait part de son souhait d'augmenter la subvention pour l'édition 2016 du MIPIM où il est prévu de faire un stand de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau comme à l'EXPO REAL de Munich (*Courrier à R. HERRMANN*).

M. RIES donne la parole à M. SCHERER pour plus de précisions.

M. SCHERER précise qu'il était visiteur au MIPIM de Cannes 2015 dans l'attente de voir une présentation de la région économique Eurodistrict Strasbourg-Ortenau comme c'est le cas à Munich. Les impressions qu'il a gagnées au salon EXPO REAL à Munich étaient toujours très positives. Il s'attendait un peu à la même chose en allant à Cannes mais il ne se rendait pas compte que le financement était de 25.000€ pour EXPO REAL et seulement de 5 000 € pour Cannes. Il est convaincu qu'il faut un stand unique afin de représenter cette région économique commune comme à EXPO REAL.

Une subvention de 20.000 € permet une représentation équivalente de l'Eurodistrict sur les deux salons, avec un budget de 25.000 € chacun.

M. RIES précise qu'il s'agit d'un parallélisme des formes entre EXPO REAL et MIPIM qui lui paraît raisonnable. Il se demande s'il y a un ou deux stands à EXPO REAL?

M. SCHERER indique qu'il s'agit d'un stand commun et d'une présentation de l'espace économique Strasbourg-Ortenau.

M. RIES en conclut qu'il faudrait arriver à faire qu'un seul stand au MIPIM, car il n'y avait pour l'instant qu'un stand Eurométropole, avec un logo Eurodistrict, en partenariat avec la ville de Mulhouse. L'idée étant de faire un stand unique Eurométropole et Eurodistrict.

Mme GRANDERATH soulève le fait qu'il s'agisse d'une demande faite pour 2016 et aimerait savoir s'il n'y a pas d'autres salons qui sont peut-être un peu plus adaptés à une présence commune. Elle se demande si le financement ne devrait pas encore être d'avantage accordé par le monde de l'entreprise et si l'Eurodistrict ne devrait pas se limiter à une somme un peu moins importante. D'après les résultats il ne s'agit pas d'un salon où des contrats vont être réalisés, mais d'une prise de contact. L'argent provient des citoyens de l'Ortenau et de l'Alsace et elle se demande si cet argent doit être utilisé pour un tel projet car ce qui est important est de générer un réseau et quelque chose de commun sur le territoire pour que les habitants sachent pourquoi ils donnent leur argent.

M. RIES souhaite préciser qu'en tant que territoire transfrontalier nous devrions aussi nous présenter à l'extérieur en tant que tel et de le promouvoir.

Il propose d'adopter la possibilité d'augmenter la subvention mais de discuter avec le président de l'Eurométropole des modalités concrètes pour éviter deux stands de l'Eurométropole.

Mme GRANDERATH indique qu'elle aurait du mal à adopter maintenant une proposition dont elle ne connaît pas exactement le contenu étant donné que la question d'un éventuel doublon du stand de l'Eurométropole persiste.

M. RIES propose de procéder au vote pour l'organisation d'un stand spécifique à l'Eurodistrict au MIPIM.

Le projet est adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

5. Fonctionnement du GECT

5.1. Restructuration du nouveau Secrétariat Général (à huis clos)

Le Conseil adopte à l'unanimité le nouvel organigramme du Secrétariat Général proposé par Madame Klaffke.

M. RIES invite le personnel administratif à quitter la salle.

6. Points divers

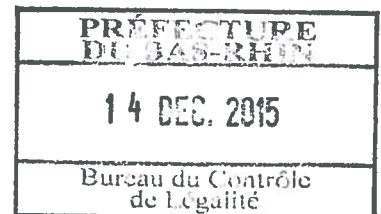
M. RIES clôt la réunion avec 2 minutes d'avance à 15h48.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

14 DEC. 2015



Roland RIES
Président du GECT Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau





Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Une stratégie à 360°

14 DEC. 2015

Bureau du Contrôle
de légalité



Le « Bienvenue à l'Eurodistrict »

ZWEISPRACHIGKEIT	Porteur du projet	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	Partenaires	Potentiellement : mairies, offices de tourisme, AOT, sponsors
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Conception
	Type de projet	Communication
	Courte description	L'idée est de préparer un petit paquet bilingue qui est offert aux nouveaux arrivants dans l'Eurodistrict. Il contiendrait un petit mot et des informations pertinentes pour le citoyen, par ex. d'ordre touristique, peut-être avec un porte-clés, stylo etc.
	Durée	2016 Préparation A partir de 2017 Distribution du Bienvenu ED
	Groupe(s) cible	Nouveaux citoyens de l'Eurodistrict
	Valeur ajoutée transfrontalière	Identification avec le territoire commun, éveiller l'intérêt pour l'autre pays, bilinguisme
	Coûts	Mise en page, impression, potentiel de sponsoring
	Liens avec d'autres projets	Web-SIG

Interne:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Idée
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel



ED Parcours ludique

Education - Tourisme	Porteur du projet	Eurodistrict Strassbourg-Ortenau
	Partenaires	Différentes attractions pour enfants sur le territoire de l'Eurodistrict, offices de tourisme
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Conception, Communication
	Type de projet	Projet propre
	Courte description	Les enfants qui participent au „KM Solidarité“ reçoivent une sorte de „passeport“. Il contient différentes propositions pour des excursions dans l'Eurodistrict. Si les enfants s'y rendent, ils reçoivent un tampon ou un auto-collant.
	Durée	2016 : Conception et réalisation
	Groupe(s) cible	Enfants, Familles
	Valeur ajoutée transfrontalière	Attractions pour enfants promues dans tout l'Eurodistrict, incitation à traverser la frontière, entraînement pour la langue du voisin
	Coûts	Mise en page, Impression
	Liens avec d'autres projets	KM Solidarité

Intern:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Planification
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Anika Klaffke

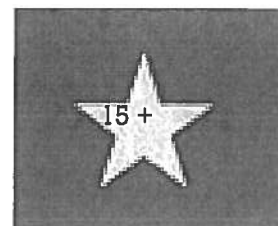


ED-Profiling

ECONOMIE	Porteur du projet	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	Partenaires	CCI, Pôle Formation, Bildungszentrum IHK Offenburg, HR Diagnostics AG
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Financement, Communication
	Type de projet	Mise à disposition et interprétation d'une plateforme web de test de profilage
	Courte description	L'Eurodistrict propose aux écoles qui ont un partenariat dans l'Eurodistrict d'appliquer un système de profilage (développé par HR Diagnostics). Pour les élèves, un matching est effectué avec env. 65 cluster de métier dans 450 métiers. Pour chaque candidat, un rapport détaillé pour la documentation et l'évaluation est généré. Le système sera mis à disposition en allemand et en français.
	Durée	2016 Pilotphase
	Groupe(s) cible	élèves (ca. 250/ an), candidats pour apprentissage ou cursus universitaires
	Valeur ajoutée transfrontalière	Condition qu'il y ait un partenariat avec une école dans l'ED; Mise en réseau, information bilingue
	Coûts	2016: ca. 20.000 €; 2017: ca. 10.000€
	Liens avec d'autres projets	Projet INTERREG école de 2ième chance

Interne:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Demande
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Anika Klaffke



Glossaire apprenti

ECONOMIE	Porteur du projet	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	Partenaires	EURO-Institut, entreprises formateurs, IHK ?
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Financement, Expertise, Dissemination
	Type de projet	Conception et distribution de matériel de communication
	Courte description	Des apprentis français qui font la partie pratique de leur apprentissage dans des entreprises allemandes, complètent un glossaire ensemble avec leur formateurs. Le glossaire sera aussi mis à disposition des apprentis suivants. Il sera complété par une partie plus générale qui soutiendra la compréhension interculturelle.
	Durée	2016 production puis mise à jour annuelle
	Groupe(s) cible	Apprentis de F, formateurs D
	Valeur ajoutée transfrontalière	Compréhension soutenue, réduction des obstacles pour apprentissage dans le pays voisin
	Coûts	Frais de mise en page et d'impression, sponsoring possible
	Liens avec d'autres projets	ED – Profiling, ED – stages 360°,

Interne:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Idée
Commentaire	Ou bien „kit apprenti“ comme proposé par l'Euro-Institut
Personne en charge à l'ED	Anika Klaffke



« Campagne d'information santé dans l'ED »

SANTÉ	Porteur du projet	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	Partenaires	Acteurs du domaine de la santé sur le territoire transfrontalier : - Euro-Info-Verbraucher e.V., Euro Institut, Infobest, Verein Staatsbürger/innen ohne Grenzen - ARS, CAPAM, AOK Südlicher Oberrhein, Gesundheitsamt Ortenaukreis
	Rôle Eurodistrict	Initiation, coordination, financement
	Type de projet	Campagne d'information + initiation à la mobilité transfrontalière santé
	Courte description	„Santé sans frontières“ est une revendication récurrente sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de la part des citoyens. Dans les années précédentes, des impulsions significatives au vue d'une mobilité transfrontalière de santé ont été données lors de diverses conférences, publications et études. Il convient de poursuivre cet objectif de manière stratégique. Dans un même temps persiste la demande citoyenne (cf. rencontres élus-citoyens) d'une plus grande transparence quant aux soins et services médicaux dans l'ED. Pour cette raison, le Secrétariat Général propose un projet de santé en deux phases : Phase 1 : Campagne d'information à grande échelle concernant les mécanismes et possibilités des soins de part et d'autre du Rhin. <u>Objectif</u> : atteindre le plus grand nombre possible des citoyens de l'ED (pas seulement les transfrontaliers) afin de les informer sur/sensibiliser au système de santé et ses offres du pays voisin. <u>Approche</u> : synthétiser/retravailler de manière structurée les informations déjà existantes sur les systèmes des deux côtés du Rhin et les diffuser à l'aide d'une campagne d'information à grande échelle sur le territoire de l'ED (recours aux canaux de communications des acteurs du terrain) => idée : rendre facilement accessible une vue d'ensemble de l'offre (quel service existe où, combien de temps d'attente etc.) Phase 2 : Reprise des discussions/de l'échange avec les acteurs de santé (notamment caisses maladies) <u>Objectif</u> : reprendre les démarches visant à la réalisation d'un système de remboursement transfrontalier (p.ex. procéder par catégories : médecins généralistes, ophtalmologues, dentistes, gynécologues) (objectif à long terme)
	Durée	2016
	Groupe(s) cible	Citoyens de l'Eurodistrict



	Valeur ajoutée transfrontalière	Mobilité transfrontalière de santé
	Coûts	
	Liens avec d'autres projets	

Interne :

<i>Lien web/Enregistré sous</i>	
Avancement planification	Idée
Commentaire	
Personne en charge	Katrin NEUSS



INFORMATION pistes cyclables

MOBILITE	Porteur du projet	Eurodistrict
	Partenaires	Potentiellement : TTK, ADEUS, offices de tourisme, ...
	Rôle Eurodistrict	Coordination, mise en page, groupes de travail SIG et mobilité
	Type de projet	Projet interne
	Courte description	Les informations sur les pistes cyclables dans l'Eurodistrict rassemblées dans l'étude de transport doivent être retravaillées et mises à disposition des citoyens. Sur le site web de l'Eurodistrict, des informations sur les pistes cyclables sont mises à disposition, peut-être sous forme d'un dépliant, lien avec les plateformes d'information existantes (Vialsace, NVBW,...)
	Durée	2016 réalisation Après : mise à jour annuelle
	Groupe(s) cible	Citoyens, touristes
	Valeur ajoutée transfrontalière	Traverser la frontière à vélo sera facilité, tourisme dans l'ED entier
	Coûts	Peut-être frais de mise en page, création de carte
	Liens avec d'autres projets	TTK Transportstudie, Web-SIG, GeoRhena

Interne:

Lien www/Enregistré sous	THEMATIQUES/TRANSPORT/ETUDE TTK
Avancement planification	Idée
Commentaire	Souhaité par le GdT Mobilité
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel



COMMUNICATION TRAM

MOBILITE	Porteur du projet	CTS
	Partenaires	Eurodistrict, Ville de Kehl, Eurometropole de Strasbourg
	Rôle Eurodistrict	Financement, Expertise, Traduction ?
	Type de projet	Subvention, Infrastructure, Communication
	Courte description	Le 14.03.2013, le Conseil de l'Eurodistrict a décidé de soutenir le concept de communication bilingue de la prolongation du tram de Strasbourg à Kehl. Il s'agit de signalétique bilingue et d'information aux citoyens, notamment lors de manifestations. La mise en pratique concrète doit encore être définie avec les partenaires.
	Durée	2016 -2017
	Groupe(s) cible	Utilisateurs Tram Strasbourg-Kehl
	Valeur ajoutée transfrontalière	L'utilisation des transports publics transfrontaliers est facilitée pour les usagers français et allemands
	Coûts	2016: 50.000 € 2017: 50.000 €
	Liens avec d'autres projets	

Interne :

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Mise en œuvre, mais les détails sont encore à préciser
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel, Marc Gruber

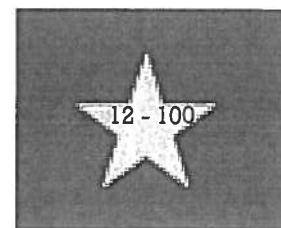


Web-SIG Eurodistrict

Aménagement du territoire	Porteur du projet	Eurodistrict
	Partenaires	In Medias Res (Contractant), Membres du groupe de travail SIG ED (Eurometropole de Strasbourg, villes de Lahr, Oberkirch, Kehl)
	Rôle Eurodistrict	Financement, coordination
	Type de projet	Conception, Sous-traitance
	Courte description	Suite à une décision du Conseil de l'ED en 2013, une entreprise (In Medias Res) a été chargée de la réalisation d'un site Web avec Système d'information géographique (SIG). Pour tout le territoire de l'ED, différentes thématiques sont présentées et mises à la disposition des citoyens.
	Durée	2015 -2016, après maintenance et mise à jour
	Groupe(s) cible	citoyens
	Valeur ajoutée transfrontalière	Mise à disposition et harmonisation de données transfrontalières
	Coûts	35.000 € (repartis sur 2015 et 2016)
	Liens avec d'autres projets	De manière idéale avec tous les groupes de travail de l'ED

Interne:

Lien www/Enregistré sous	www.eurodistrict.eu/carte_test
Avancement planification	
Commentaire	Projet pilote en cours, ouvert pour modification et ajout de thématiques
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel



GeoRhena

Aménagement du territoire	Porteur du projet	Département du Bas-Rhin
	Partenaires	23 partenaires : Etat français, Région Alsace, CD67, Land Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, Regionalverbände, Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, Kantone, etc. 9 partenaires non-financeurs: DREAL, ADAUHR, RP Freiburg etc.
	Rôle Eurodistrict	Partenaire non-financeur, peut commanditer des travaux, échange de données
	Type de projet	INTERREG V
	Courte description	Depuis 2008, le groupe d'expert SIGRSR (INTERREG jusqu'à 2015) existait déjà, GeoRhena y donne suite. L'objectif est la mise en place d'un portail d'information géographique, qui met à disposition des cartes statiques transfrontalières (PDF) et permet également d'assembler des cartes au besoin (choix des couches, zoom, etc.) Tous les partenaires peuvent proposer des thématiques, elles sont traitées dans l'ordre dans lequel les demandes arrivent.
	Durée	2016 – 2018 avec une pérennisation est souhaitée
	Groupe(s) cible	Citoyens, Administration, institutions transfrontalières,...
	Valeur ajoutée transfrontalière	Mise à disposition et harmonisation de données transfrontalières
	Coûts	Zéro pour l'Eurodistrict
	Liens avec d'autres projets	Web-SIG Eurodistrict, GdT ED

Interne :

Lien <i>www/Enregistré sous</i>	THEMATIQUES/Aménagement du territoire/SIG/GeoRhena
Avancement planification	Décision le 16/12/2015
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel

2017



Bac pour vélos et piétons

MOBLITITE	Porteur du projet	En fonction des résultats de l'étude de faisabilité de Vis-à-Vis
	Partenaires	En fonction des résultats de l'étude de faisabilité de Vis-à-Vis
	Rôle Eurodistrict	NN
	Type de projet	Potentiellement : INTERREG-Projekt
	Courte description	Un petit bac pour vélos et piétons pour traverser le Rhin au niveau Schwanau-Ottenheim
	Durée	2016 : étude de faisabilité 2017 : mise en service Après : exploitation
	Groupe(s) cible	Citoyens
	Valeur ajouté transfrontalier	Le franchissement de la frontière est facilité, attraction touristique qui fait venir les citoyens français et allemands
	Coûts	Achat bac : env. 500.000 €, en plus frais de construction et d'opération
	Liens avec d'autres projets	Une des recommandations de l'étude transport

Interne:

Lien www/Enregistré sous	THEMATIQUES/TRANSPORT/ETUDE TTK
Avancement planification	Etude de faisabilité
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel

Economie circulaire au-delà des frontières

ENVIRONNEMENT - ECONOMIE	Porteur du projet	Potentiellement : Eurodistrict Strasbourg-Ortenau/ Région Alsace/ Ortenaukreis
	Partenaires	Potentiellement : CCI, IHK, instituts de recherche, universités
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Financement, Expertise,...
	Type de projet	Campagne d'information, Mise en relation
	Courte description	L'objectif du projet est d'identifier des potentiels d'économie de ressources et d'énergie pas encore exploités. Les „déchets“ d'une entreprise peuvent se relever matière première pour une autre. Dans le cadre du projet, des informations seront recueillies à travers les frontières et des partenaires industriels seront mis en relation. Une « bourse de déchets » sera mise en place, reliant également des offres existantes. En outre, une manifestation pour la création d'un réseau de partenaires industriels pourrait être organisée et des projets pilote à caractère innovateur pourraient voir le jour.
	Durée	2016 Evaluation et conception 2017-2018 Réalisation du projet possible
	Groupe(s) cible	Entreprises, instituts de recherche, universités
	Valeur ajoutée transfrontalier	Faire « tomber » les frontières, soutien pour la compréhension mutuelle, création de synergies pour tout le monde
	Coûts	evtl. Manifestation, projets pilote
	Liens avec d'autres projets	Loi française sur l'économie circulaire, base de données CCI

Interne:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Idée
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel



Qualité de l'air dans ED

ENVIRONNEMENT	Porteur du projet	Potentiellement : Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	Partenaires	Potentiellement : ASPA, CNRS LIVE, Unistra, LUBW, ISPRA,...
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Co-financement, Expertise
	Type de projet	Potentiellement : INTERREG
	Courte description	Dans le cadre d'un projet LIFE+ (OPERA), un consortium franco-allemand a développé un logiciel pour optimiser les stratégies de qualité de l'air locale. Une étude de cas test a été réalisée sur l'Alsace. Une véritable application sur le territoire transfrontalier serait très prometteuse. L'objectif serait d'identifier des options de réalisation et de soutenir leur mise en pratique. La qualité de l'air serait conjuguée à la protection du climat. Des mesures techniques seraient combinées à des campagnes d'information et d'incitation.
	Durée	2016 Demande de projet 2017-2019 Réalisation du projet
	Groupe(s) cible	Tous les acteurs de l'Eurodistrict, administrations, industrie, citoyens...
	Valeur ajoutée transfrontalière	L'air ne s'arrête pas à la frontière. La qualité de l'air sera optimisée sur le territoire entier.
	Coûts	Frais de personnel, manifestations, matériel d'information, co-financement par INTERREG possible
	Liens avec d'autres projets	Atmo-IDEE (terminé en 2014)

Intern:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Idée
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel

Economie circulaire au-delà des frontières

ENVIRONNEMENT - ECONOMIE	Porteur du projet	Potentiellement : Eurodistrict Strassbourg-Ortenau/ Région Alsace/ Ortenaukreis
	Partenaires	Potentiellement : CCI, IHK, instituts de recherche, universités
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Financement, Expertise,...
	Type de projet	Campagne d'information, Mise en relation
	Courte description	L'objectif du projet est d'identifier des potentiels d'économie de ressources et d'énergie pas encore exploités. Les „déchets“ d'une entreprise peuvent se relever matière première pour une autre. Dans le cadre du projet, des informations seront recueillies à travers les frontières et des partenaires industriels seront mis en relation. Une « bourse de déchets » sera mise en place, reliant également des offres existantes. En outre, une manifestation pour la création d'un réseau de partenaires industriels pourrait être organisée et des projets pilote à caractère innovateur pourraient voir le jour.
	Durée	2016 Evaluation et conception 2017-2018 Réalisation du projet possible
	Groupe(s) cible	Entreprises, instituts de recherche, universités
	Valeur ajoutée transfrontalier	Faire « tomber » les frontières, soutien pour la compréhension mutuelle, création de synergies pour tout le monde
	Coûts	evtl. Manifestation, projets pilote
	Liens avec d'autres projets	Loi française sur l'économie circulaire, base de données CCI

Interne:

Lien www/Enregistré sous	
Avancement planification	Idée
Commentaire	
Personne en charge à l'ED	Lioba Markl-Hummel

Partenariats du climat

ENVIRONNEMENT	Porteur du projet	Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	Partenaires	Potentiellement : EnergieCités, TRION,...
	Rôle Eurodistrict	Coordination, Financement, Mise en Réseau, Expertise,...
	Type de projet	Campagne d'Information, incitation à la protection du climat
	Courte description	L'objectif du projet est de promouvoir des partenariats de protection du climat entre citoyens et associations. <u>Etapas :</u> Rédaction d'un atlas de la protection du climat (sur site web ED) „fiches signalétiques“ – traduites par l'ED Communication pour diffusion (conférence de lancement) Si des citoyens « copient » un exemple de l'autre côté de la frontière, ils cliquent dessus et écrivent quelques mots Publication « Partenariats du climat » Remise d'un prix „le partenariat le plus intéressant“
	Durée	2016 Evaluation faisabilité et planification 2017 possibles mises en place
	Groupe(s) cible	Citoyens, initiatives citoyennes, associations
	Valeur ajoutée transfrontalières	Le projet montre que les bonnes idées existent des deux côtés de la frontière Il contribue à diminuer les barrières de compréhension (traduction)
	Coûts	Publication, evtl. manifestations, remise de prix
	Liens avec d'autres projets	Projet „TANDEM“ – Coopération franco-allemande pour la transition énergétique locale (Klimabündnis et EnergiCités, http://www.klimabuendnis.org/tandem.0.html, 04/14 – 03/16) Web SIG Eurodistrict



Interne :

Lien <i>www/</i> Enregistré sous	THEMATIQUES/ENVIRONNEMENT/KLIMA
Avancement planification	Idée
Commentaire	
Personne en charge ED	Lioba Markl-Hummel



Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Une stratégie à 360°

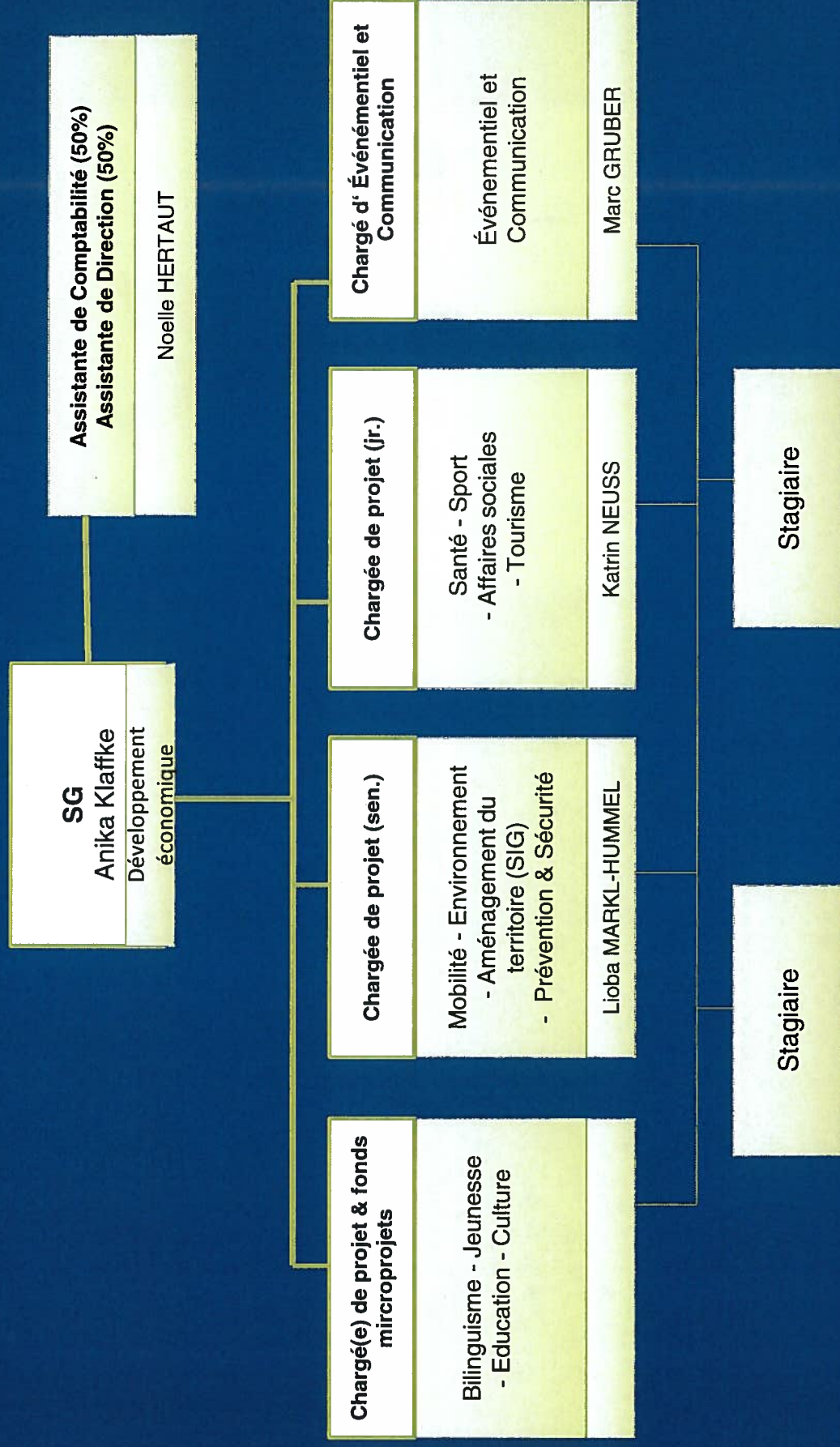


ED – Axes de travail

1. **Equipe** – reconstitution, priorisation de travail, coopération avec les membres et les partenaires
2. **Développement et coordination de projets** propres et subventionnés ; priorisation selon vote; groupes de travail
3. **Communication** - plateforme d'échange et d'information pour les citoyens, car un atout majeur de l'ED = créateur de lien; implication de la société civile

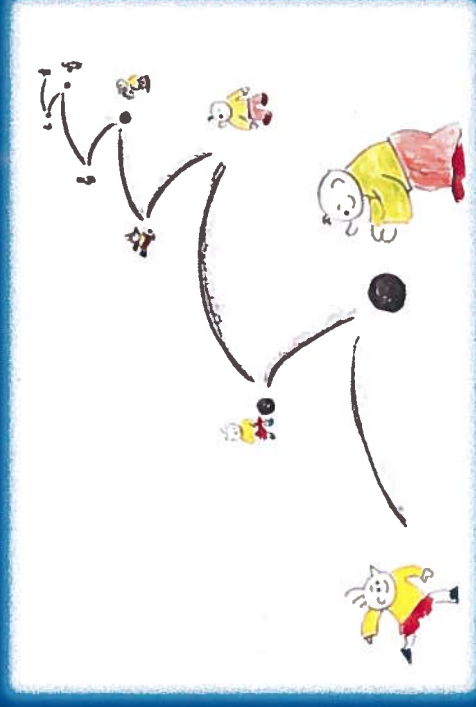
1. Organigramme Secrétariat Général ED

03.12.2015



2. Priorisation des thématiques

- Développement économique
- Bilinguisme
- Mobilité
- Environnement





Planning 2016



Site Internet 2016 avec carte SIG



Projet de communiqués / newsletter




COMMUNIQUÉ
EIN KOMMUNIZIEREN

**UN NOUVEAU COMMUNIQUÉ EST DISPONIBLE
EIN NEUES KOMMUNIZIEREN IST VERFÜGBAR**



Qui ?

De nationalité allemande, Mme Marki-Hummel est une ingénieure trilingue titulaire d'un double-diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel de Karlsruhe et de l'Université de Karlsruhe. Elle est également titulaire d'une thèse en économie à l'université de Göttingen.

Ses compétences en coopération transnationale ont été acquises lors d'expériences professionnelles à l'Institut européen de la recherche sur l'énergie (EIFER, Karlsruhe), au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS, Strasbourg) et au Centre National de Surveillance et d'étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA, Strasbourg).

Wer ?

Frau Dr. Marki-Hummel ist dreisprachige Deutsche. Sie absolvierte ein Doppelstudium des Wirtschaftsingenieurwesens an der Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel in Karlsruhe und an der Universität Karlsruhe. Sie promovierte in Wirtschaftswissenschaften an der Universität Göttingen.

Ihre Expertise in der transnationalen Zusammenarbeit vertiefte sie während ihrer Erfahrungen am Europäischen Institut für Energieforschung (EIFER, Karlsruhe), am Centre National de Recherche Scientifique (CNRS, Strasbourg) und bei der ASPA (Strasbourg, Organisation für die Überwachung und Untersuchung der Luftverschmutzung im Elsass).

CONTENU DU COMMUNIQUÉ

4 photos en HD
Un texte au format PDF

INHALT DER PRESSEMITTEILUNG

4 Bilder in HD
Ein text in PDF

TELECHARGER
LE COMMUNIQUÉ

HERUNTERLADEN
EIN KOMMUNIZIEREN

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK 

Projet de communiqué / Projekt des Pressemitteilung

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit!
Merci pour votre attention !



Document de séance n°3/2.2./2015

Vorlage Nr. 3/2.2./2015

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/ 2015</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 03.12.2015
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n°2.2. de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.2. der Tagesordnung

Objet / Betreff:

Réalisation du projet INTERREG V « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : vers un marché de l'emploi à 360° » en partenariat avec la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi et l'Agentur für Arbeit / Umsetzung des INTERREG V- Projekts « Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau : ein auf 360° offener Arbeitsmarkt » in Zusammenarbeit mit dem Maison de l'Emploi, Pôle Emploi und der Agentur für Arbeit

I. Rapport / Sachverhalt:

Avec ce projet INTERREG innovant, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, en partenariat avec la Maison de l'Emploi, l'Agentur für Arbeit et Pôle Emploi, souhaite assurer la complémentarité du projet INTERREG régional de la Région Alsace « Réussir sans frontière ». Le projet régional est axé sur la formation, tandis que le projet de l'Eurodistrict met l'accent sur le thème de l'emploi local.

Objectif du projet

L'objectif est de bâtir une offre de services plus riche, tant en matière de formations transfrontalières que de placements de l'autre côté du Rhin, en harmonisant et en coordonnant les deux projets. Ainsi, le marché de l'emploi dans l'Eurodistrict, notamment dans l'Ortenau, bénéficiera d'une plus grande visibilité et transparence. Grâce à un réseau territorial et à des mesures adaptées, des candidats de Strasbourg, essentiellement des jeunes issus des quartiers prioritaires, seront mobilisés pour des offres d'emploi dans l'Ortenau.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau in Zusammenarbeit mit dem Maison de l'Emploi, der Agentur für Arbeit und Pôle Emploi möchte gemeinsam mit diesem innovativem INTERREG-Projekt eine Komplementarität zu dem regionalen von der Region Alsace INTERREG-Projekt „Erfolg ohne Grenzen“ schaffen. Das regionale Projekt konzentriert sich auf die Ausbildung, während das Eurodistrikt-Projekt den Fokus auf das Thema der lokalen Beschäftigung setzt.

Ziel des Projektes

Ziel ist es durch die Abstimmung und Koordination der zwei Projekte, ein reicheres Serviceangebot sowohl für grenzüberschreitende Ausbildungen als auch für Arbeitsvermittlung auf der anderen Seite des Rheins aufzubauen. So wird eine bessere Sichtbarkeit und Transparenz des Arbeitsmarktes im Eurodistrikt, besonders in der Ortenau geschaffen. Durch ein territoriales Netzwerk und Maßnahmen werden Kandidaten aus Strasbourg, vor allem Jugendliche aus den vorrangigen Stadtvierteln, für die Beschäftigungsmöglichkeiten in der Ortenau mobilisiert.

Valeur ajoutée transfrontalière

La complémentarité structurelle apparente des deux marchés du travail ne suffit pas pour créer entre eux des échanges fluides. Il n'y a pas d'interpénétration des marchés du travail, et la frontière du Rhin demeure un obstacle à l'ouverture d'un marché du travail transfrontalier commun.

Néanmoins, les véritables obstacles à un marché du travail à 360° sont plus le manque de transparence et la méconnaissance des offres d'emploi et des modalités concrètes propres à chaque marché du travail que le manque de maîtrise de la langue, les problèmes de mobilité fréquemment évoqués ou la difficulté à faire reconnaître les qualifications.

C'est là qu'intervient le projet INTERREG « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : vers un marché de l'emploi à 360° », en informant les candidats potentiels de part et d'autre du Rhin et en les mobilisant pour les emplois vacants recensés par le Service de placement transfrontalier, en dotant les décideurs et les conseillers d'orientation professionnelle de tous les outils nécessaires ainsi qu'en reconnaissant et en promouvant les méthodes de travail éprouvées des employeurs de l'Eurodistrict qui ont déjà embauché des frontaliers.

Mise en œuvre du projet

En raison du lourd travail administratif inhérent à tout projet INTERREG, la gestion administrative et budgétaire élit domicile dans les locaux de la Maison de l'Emploi. 1,5 poste à temps complet y sera créé pour les 3 prochaines années. L'Agence pour l'emploi, Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau forment ensemble une équipe de coordination et de direction de projet de quatre personnes.

Dans le cadre du projet, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau assurera la direction de diverses actions, principalement dans le domaine de la communication et de la mise en relation des différentes parties prenantes. La Maison de l'Emploi axe son travail sur la formation initiale et continue des candidats potentiels, notamment les jeunes des quartiers

Grenzüberschreitender Mehrwert

Die scheinbare strukturelle Komplementarität der beiden Arbeitsmärkte reicht alleine nicht aus, um einen fließenden Strom zwischen ihnen zu gestalten. Die Arbeitsmärkte integrieren sich nicht und die Grenze des Rheins bleibt weiterhin ein Hindernis für die Öffnung eines gemeinsamen grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes.

Dabei sind die tatsächlichen Hindernisse für einen auf 360° offenen Arbeitsmarkt vielmehr eine mangelnde Transparenz und Kenntnis der Beschäftigungsmöglichkeiten und der konkreten Modalitäten des jeweiligen Arbeitsmarktes als die fehlende Beherrschung der Sprache oder die oft angesprochenen Mobilitätsprobleme sowie die schwierige Anerkennung von Qualifikationen.

Hier setzt das INTERREG Projekt "Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : ein auf 360° offener Arbeitsmarkt" an, indem es potenzielle Kandidaten auf beiden Rheinseiten informiert und für die offenen Stellen, die der Service für grenzüberschreitende Arbeitsvermittlung gesammelt hat, mobilisiert, sowie Entscheidungsträger und Berufsberater mit allen notwendigen Werkzeugen ausstattet und bewährte Arbeitsweisen von Arbeitgebern aus dem Eurodistrict, die bereits Grenzgänger eingestellt haben, anerkennt und fördert.

Projektumsetzung

Aufgrund des hohen administrativen Aufwands den jedes INTERREG-Projekt mit sich bringt, werden die administrative Abwicklung und die Budgetverwaltung bei dem Maison de l'Emploi angesiedelt. Dort werden 1,5 Vollzeitplanstellen für die nächsten 3 Jahre festgelegt. Gemeinsam mit der Agentur für Arbeit, Pôle Emploi und dem Maison de l'Emploi bildet der Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ein 4-köpfiges Projektleitungs/ Koordinationsteam.

Der Eurodistrict Strasbourg-Ortenau wird innerhalb des Projektes die Leitung für verschiedene Aktionen, hauptsächlich im Bereich der Kommunikation und das Zusammenbringen von Akteuren übernehmen. Das Maison de l'Emploi setzt den Fokus seiner Arbeit auf die Aus- und Weiterbildung potentieller Kandidaten, besonders bei

prioritaires, via les Missions locales et leurs conseillers.

L'Agence für Arbeit et Pôle Emploi, son pendant français, contribuent à mobiliser, informer et sensibiliser employeurs et employés. (programme détaillé joint en annexe)

Budget et durée du projet

Le budget global du projet s'élève à 2.147.199,20 € pour 3 ans. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau **y participe à hauteur de 150 000 €**. Ce montant sera réparti comme suit :

50.000 € pour l'année 2016

50.000 € pour l'année 2017

50.000 € pour l'année 2018

Avec 1.407.672 €, les frais de personnel représentent le premier poste du budget (joint en annexe). L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau revendiquera 33 % du poste de chef de service « Communication et gestion de manifestations » pour la mise en œuvre de ses actions.

Coopération transfrontalière

La direction de projet n'est pas la seule composante franco-allemande de ce projet ; de nombreux partenaires de coopération français et allemands sont mobilisés et engagés dans ce projet, parmi lesquels les Missions locales de Strasbourg et de Schiltigheim, les écoles professionnelles de Kehl, Adeus et la Badische Stahlwerke Anlagenbau und Ausbildungs GmbH.

Jugendlichen aus den vorrangigen Stadtvierteln via den Missions locales, sowie deren Berater.

Die Agentur für Arbeit und ihr französisches Pendant Pôle Emploi unterstützen bei der Mobilisierung, Information und Sensibilisierung der Arbeitgeber und –nehmer. (detailliertes Programm beigefügt im Anhang)

Budget und Laufzeit des Projekts

Das Gesamtbudget des Projekts beläuft sich auf 2.147.199,20 € für 3 Jahre. Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau **beteiligt sich mit 150.000 €**. Diese setzen sich wie folgt zusammen:

50.000 € für das Jahr 2016

50.000 € für das Jahr 2017

50.000 € für das Jahr 2018

Den größten Posten des Budgets (beigefügt im Anhang) stellen die Personalkosten mit 1.407.672 € dar. Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau wird 33% der Referentenstelle „Kommunikation und Eventmanagement“ für die Umsetzung seiner Aktionen gelten machen.

Grenzüberschreitende Zusammenarbeit

Bei diesem Projekt ist nicht nur die Projektleitung deutsch-französisch, sondern zahlreiche französische und deutsche Kooperationspartner sind involviert und mobilisiert. Beispielsweise die „Missions locales Strasbourg et Schiltigheim“, die beruflichen Schulen Kehl, Adeus und die Badischen Stahlwerke Anlagenbau und Ausbildungs-GmbH

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Conseil de l'Eurodistrict octroie une subvention de 150.000 € pour la mise en œuvre du projet « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : vers un marché de l'emploi à 360° » qui sera versée en trois tranches :

- 50.000 € pour l'année 2016

- 50.000 € pour l'année 2017

- 50.000 € pour l'année 2018

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le

Der Rat des Eurodistrikts beschließt auf Anregung des Vorstands eine Förderung in Höhe von 150.000 € für die Umsetzung des Projekts „Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau : ein auf 360° offener Arbeitsmarkt“, die in drei Teilen gezahlt werden soll:

- 50.000 € pour l'année 2016

- 50.000 € pour l'année 2017

- 50.000 € pour l'année 2018

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten,

Président à signer tout document afférent à ce projet.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

alle mit diesem Projekt in Verbindung stehende Unterlagen zu unterzeichnen.

Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrikt ist an die Verpflichtung der Projektträger geknüpft, das Logo des Eurodistrikts auf allen Werbeunterlagen anzubringen und im Rahmen der Öffentlichkeitsarbeit auf die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrikt hinzuweisen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

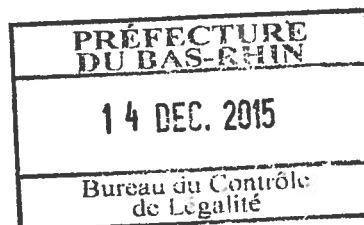
☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Accord avec une abstention des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

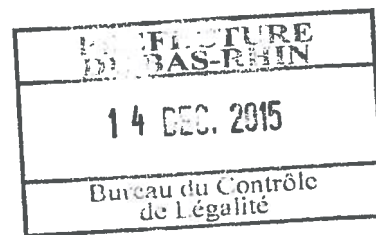
14 DEC. 2015



Projet Interreg V - Eurodistrict Strasbourg Ortenau : vers un marché de l'emploi à 360 °
Budget prévisionnel 2016-2018

Charges		Produits	
Frais de préparation de dossier	20 000,00 €	Subventions directes	1 318 287,60 €
coordination et écriture du projet	20 000,00 €	FEDER - Interreg *	1 073 599,60 €
Frais de personnel	1 407 672,00 €	Eurodistrict	150 000,00 €
Encadrants	364 491,00 €	Etat français	94 688,00 €
Chargés de mission	492 909,00 €		
Conseillers spécialisés	530 328,00 €		
Stagiaire	19 944,00 €		
Frais de bureau et frais administratifs	211 150,80 €	Auto-financement des partenaires (valorisation temps de travail)	828 911,60 €
= 15 % des frais de personnel éligibles	211 150,80 €	Maison de l'emploi	166 573,80 €
Frais de déplacement et d'hébergement	33 000,00 €	Eurodistrict	37 026,30 €
Frais de déplacement	12 000,00 €	Agentur für Arbeit	116 578,50 €
Frais de repas	9 000,00 €	Pôle emploi	66 998,00 €
Frais d'hébergement	12 000,00 €	Mission locale pour l'emploi Strasbourg	176 150,00 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	463 376,40 €	Mission locale Schiltigheim	88 900,00 €
Etudes ou enquêtes		Relais Chantiers	66 337,50 €
Formation		Adeus	41 497,50 €
Traductions	27 000,00 €	Beruflichen Schulen Kehl	32 700,00 €
Systèmes informatiques et développement, modifications et mises à jour du site web		BSW Anlagenbau und Ausbildung	36 150,00 €
Promotion, communication, publicité	76 500,00 €		
Gestion financière	12 000,00 €		
Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)	48 000,00 €		
Autres compétences et services spécifiques nécessaires à la réalisation du projet	299 876,40 €		
Frais d'équipement	12 000,00 €		
Matériel de bureau	1 500,00 €		
Matériel et les logiciels informatiques	10 500,00 €		
Mobilier et accessoires			
TOTAL PROJET	2 147 199,20 €		2 147 199,20 €

* dont FEDER en subvention directe = 428 264,50 €
et FEDER reversé aux partenaires = 645 335,10 €



Document de séance n°3/ 3.1 /2015
Vorlage Nr. 3/3.1/2015

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3 / 2015</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 03.12.2015
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Dr. Lioba MARKL-HUMMEL	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung

**Objet : Amélioration des transports publics transfrontaliers sur le territoire de l'Eurodistrict
- Choix des mesures prioritaires / Betreff: Verbesserung des grenzüberschreitenden
Personennahverkehrs im Eurodistrikt - Auswahl der prioritären Maßnahmen**

I. Rapport / Sachverhalt:

**Réalisation d'une étude sur l'amélioration
des transports publics transfrontaliers
sur le territoire de l'Eurodistrict**

A la demande du Conseil de l'Eurodistrict, le bureau d'études TransportTechnologie-Consult Karlsruhe GmbH (TTK) a réalisé une étude sur l'amélioration des transports publics transfrontaliers sur le territoire de l'Eurodistrict. Cette étude comportait trois étapes et les résultats ont été présentés au Conseil le 2 mars 2015. Le rapport est accessible sur le site Internet de l'Eurodistrict.

Le groupe de travail « mobilité » de l'Eurodistrict (Landratsamt, Eurometropole Strasbourg, ville de Lahr, TGO, Région Alsace, NVBW, Conseil Général Bas-Rhin, Eurodistrict) a creusé les réflexions sur les 17 recommandations qui en résultaient. Lors de sa réunion du 23 novembre 2015, il les a classées en trois catégories : A) projets dont la réalisation semble réaliste ; B) projets qui nécessitent d'avantage d'examen et C) projets qui ne sont pas retenus à l'heure actuelle. En outre, le groupe de travail a décidé que les informations qui ont été générées dans le cadre de l'étude (par ex. pistes cyclables etc.) devraient être reprises et mises à disposition des citoyens.

**Durchführung einer Studie zum
grenzüberschreitenden Personennahverkehr
im Eurodistrikt**

Im Auftrag des Eurodistriktrates hat das Ingenieurbüro TransportTechnologie-Consult Karlsruhe GmbH (TTK) eine Studie zur Verbesserung des grenzüberschreitenden Personennahverkehrs im Gebiet des Eurodistrikts durchgeführt. Die Studie umfasste drei Etappen und das Endergebnis wurde am 2. März 2015 im Eurodistriktrat vorgestellt. Der Bericht ist auf der Homepage des Eurodistriktes verfügbar.

Die Arbeitsgruppe „Mobilität“ des Eurodistrikts (Landratsamt, Eurometropole Strasbourg, Stadt Lahr, TGO, Region Elsass, NVBW, Conseil General Bas-Rhin, Eurodistrikt) untersuchte die resultierenden 17 Handlungsempfehlungen weiter. Während ihrer letzten Sitzung am 23. November 2015 nahm sie eine Unterteilung der Empfehlungen in drei Kategorien vor: A) Realistisch umsetzbare Projekte; B) Projekte, die weiterer Prüfung bedürfen und C) Aktuell nicht weiterzuverfolgende Projekte. Zudem hat sie entschieden, die in der Studie generierten Information (z.B. Fahrradwege auf beiden Seiten der Grenze) aufzubereiten und als Informationsmaterial für die Bürger bereitzustellen.

Priorisation des mesures

A) Les projets « réalistes »

A l'aide des critères « faisabilité technique et financière », « amélioration de l'accessibilité dans l'Eurodistrict », « développement du transport multimodal » et « réduction des émissions de gaz à effet de serre », les mesures suivantes ont été retenues comme prioritaires pour l'Eurodistrict et classées en catégorie A : **voir annexe.**

B) Les projets qui nécessitent des études supplémentaires

La mesure « *M4. Installer un bac de petit gabarit pour cyclistes et piétons pour le franchissement du Rhin au niveau Schwanau-Ottenheim* » va encore être étudiée (actuellement une étude de faisabilité est en cours par Vis-à-Vis). Si le résultat est positif, il est prévu de monter un projet INTERREG. Un bac serait beaucoup moins cher que la construction d'un pont à piéton. En plus, il créerait une attractivité touristique.

La mesure « *M5. Assurer la continuité des itinéraires existants des deux côtés de la frontière* » nécessite des études supplémentaires, y compris pour identifier un financement potentiel. Par ailleurs, il est possible qu'un projet INTERREG voie le jour pour planifier des pistes cyclables au niveau de Gamsheim/Iffezheim (la Région Alsace serait un partenaire associé).

La mesure « *M6. Aménager la voirie (espace partagé ou protégé), les chemins agricoles cyclables, traversées sécurisées de routes* » dépend de la mesure 5.

La mesure « *M7. Élargissement des ponts sur le canal du Rhin par des encorbellements pour les cyclistes et les piétons* » nécessite des études supplémentaires.

Pour pouvoir prendre une décision concernant la mesure « *M11. Augmenter les cadencement des bus régionaux à Kehl* », il faut attendre les résultats de la nouvelle conception du trafic urbain à Kehl.

La mesure « *M16. Possibilité de frais d'entrée réduits à certains événements de la région sur présentation de l'Europass* » peut être étudiée quand il aura été déterminé si un nouveau ticket Eurodistrict sera introduit.

Pour la mesure « *M17. Créer un pont au niveau Erstein/Lahr* », une nouvelle étude de faisabilité est demandée, dans laquelle l'Eurodistrict serait impliqué. Elle devra aussi tenir compte du raccordement de ce pont au réseau de transport en commun.

Priorisierung der Maßnahmen

A) Realistisch umsetzbare Projekte

Anhand der Kriterien „technische und finanzielle Machbarkeit“, „Zeitrahmen“, „Verbesserung der Erreichbarkeit im Eurodistrikt“, „Förderung Multi-Modalität“ und „Verringerung Treibhausgase“ wurden folgende Maßnahmen als prioritär für den Eurodistrikt ausgewählt und in die Kategorie A eingeordnet: **siehe Anhang.**

B) Projekte, die weiterer Prüfung bedürfen

Die Maßnahme „*M4. Kleine Rad- und Personenfähre über den Rhein bei Schwanau-Ottenheim*“ wird weiter geprüft (aktuell Machbarkeitsstudie durch Vis-à-Vis) mit dem Ziel bei positiver Beurteilung ein INTERREG-Projekt umzusetzen. Eine Rad- und Personenfähre wäre erheblich preisgünstiger als eine Fußgängerbrücke und versprache touristische Attraktivität.

Die Maßnahme „*M5. Kontinuität der grenzüberschreitenden Radrouten mittels Anpassung des Straßennetzes*“ bedarf weiterer Prüfung und Identifikation von Finanzierung. Evtl. kommt ein INTERREG V-Projekt, in dem es um neue Radwege bei Gamsheim/Iffezheim geht (Region Elsass ist assoziiert, aber nicht Partner).

Die Maßnahme „*M6. Eigenständige Radwege, für Radfahrer freigegebene Wirtschaftswege und sonstige wenig befahrene Straßen sowie gesicherte Überwege über stärker frequentierte Straßen*“ hängt von Maßnahme 5 ab.

Die Maßnahme „*M7. Angebaute Auskragungen für Fußgänger und Radfahrer an bestehender Brückenstruktur über Rheinseitenkanal*“ bedarf weiterer Prüfung.

Um über Maßnahme „*M11. Erhöhung Takt Regionalbus Kehl*“ zu entscheiden, muss das Ergebnis der aktuellen Neukonzeption des Stadtverkehrs Kehl abgewartet werden.

Die Maßnahme „*M16. Reduzierte Eintrittspreise für bestimmte Einrichtungen / Veranstaltungen in der Region bei Vorlage des Europasses*“ kann weiter geprüft werden, wenn feststeht, ob ein neues Ticket für den Eurodistrikt eingeführt wird.

Für die Maßnahme „*M17. Neue Rheinquerung auf Höhe Erstein/Lahr*“ wird eine weitere Machbarkeitsstudie gefordert, in die der Eurodistrikt eingebunden werden soll. Dabei soll auch die Anbindung dieser Rheinquerung an den ÖPNV berücksichtigt werden.

Eine zusätzliche Maßnahme „*M18. Prüfung für grenzüberschreitende ÖPNV-Anbindung am*

En outre, l'installation de deux nouvelles entreprises logistiques à l'aéroport de Lahr d'ici 2016 créera 1.500 emplois supplémentaires, en particulier aussi pour des employés français. Une nouvelle mesure s'intitule : « *M18. Etude des connexions transfrontalières de transports publics à l'aéroport de Lahr* ».

Une autre mesure supplémentaire s'intitule « *M19 : étude de faisabilité d'un projet pilote pour prolonger la ligne de bus 106 (Schweighausen / Seelbach, en passant par Lahr jusqu'à Meißenheim) de Meißenheim à Erstein* ».

C) les projets qui ne sont pas poursuivis à l'heure actuelle

La mesure « *M3. Essayer de diamétraliser la ligne Roeschwoog (par Bischheim) - STBG – OG* » n'est pas retenue actuellement parce que l'achat d'un nouveau train serait très onéreux. Il faudrait plutôt réussir à optimiser les temps de correspondances.

La mesure « *M9. Ajout d'un départ supplémentaire de la ligne 271 pour les visiteurs d'Europa Park* » n'est pas retenue à l'heure actuelle parce qu'elle nécessiterait l'achat d'un nouveau bus.

La mesure « *M10. Mettre en place un bus pour les employés d'Europa Park* » n'est pas retenue à l'heure actuelle parce que les propriétaires d'Europa Park ne sont pas intéressés. Les employés ont des heures de travail trop dispersées.

Flughafen Lahr“ ergibt sich aus der Niederlassung 2016 zwei neuer Logistikfirmen am Flughafen Lahr mit der Schaffung von 1.500 Arbeitsplätzen speziell auch für französische Arbeitnehmer.

Eine weitere zusätzliche Maßnahme lautet „M19: Prüfung der Machbarkeit eines Pilotprojektes für eine Ausweitung der Buslinie 106 (von Schweighausen / Seelbach über Lahr nach Meißenheim) von Meißenheim nach Erstein“.

C) Aktuell nicht weiterzuverfolgende Projekte

Die Maßnahme „M3. Versuchsweise Einrichtung einer direkten Regionalzug-Verbindung Roeschwoog (Bischheim) - Strasbourg-Offenburg“ wird aktuell nicht weiterverfolgt, weil die Kosten für die Anschaffung eines neuen Fahrzeuges sehr hoch wären. Es wird eher darauf hingewirkt, die Anschlusszeiten zu optimieren.

Die Maßnahme „M9. Zusätzliche Abfahrt der Linie 271 nach Europa Park“ wird aktuell nicht weiterverfolgt, weil es die Anschaffung eines neuen Fahrzeuges benötigen würde.

Die Maßnahme „M10. Bus für die Beschäftigten des Europa-Parks“ wird aktuell nicht weiterverfolgt, weil kein Interesse von Seiten des Europaparks besteht (sehr verschiedene Schichten der Mitarbeiter“).

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Compte tenu de son budget limité, le Conseil de l'Eurodistrict ne peut ni se positionner comme seul financeur des différentes mesures, ni participer au financement de toutes les mesures. Mais il peut réunir les partenaires pertinents et jouer un rôle moteur grâce à des propositions concrètes et la mise en place d'un financement de démarrage ou d'un financement partiel. Le Conseil charge le groupe de travail à entamer les prochaines étapes et de faire avancer la mise en œuvre des mesures des catégories A et B. La priorité est mise sur une réalisation complète et à court terme des mesures de la catégorie A. Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ces mesures.

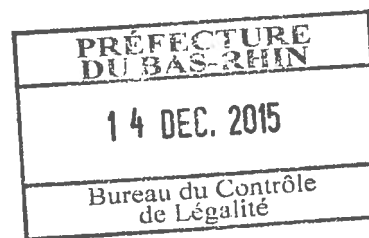
Mit seinem begrenzten Budget kann der Eurodistrikt nicht allein und nicht für alle Maßnahmen als Kostenträger auftreten. Aber er kann die relevanten Partner zusammenbringen und mit konkreten Maßnahmenvorschlägen sowie Anschub- oder Teilfinanzierungen eine Antriebsfunktion wahrnehmen. Der Rat des Eurodistrikts beauftragt die Arbeitsgruppe die nächsten Schritte einzuleiten und die Umsetzung der Maßnahmen aus den Kategorien A und B voranzutreiben. Die Priorität liegt dabei auf einer zeitnahen und umfassenden Umsetzung der Maßnahmen aus der Kategorie A.

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle mit diesen Maßnahmen in Verbindung stehenden Unterlagen zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le **14 DEC. 2015**



Annexe - Anhang

3.1 Amélioration des transports publics transfrontaliers sur le territoire de l'Eurodistrict - Verbesserung des grenzüberschreitenden Personennahverkehrs im Eurodistrikt

A) Projets « réalistes »

Mesure	Avantages	Obstacles potentiels	Prochaines étapes
M1. complément cadencement TER Strasbourg – Offenbourg (un aller-retour supplémentaire) <i>Mise en œuvre : Région Alsace / NVBW</i>	Meilleure connexion D-F Réalisation à court-terme Aussi demandé par CRS	Actuellement, l'OSB ne dispose que de cinq trains adaptés pour franchir la frontière En France, il y a des « blancs travaux » quotidiens sur l'infrastructure	Positionnement Conseil Eurodistrict Le groupe de travail (GdT) vérifie si un train équipé pour traverser la frontière serait disponible à l'heure voulue et s'il est possible de déplacer les « blancs travaux ». Observation : projet INTERREG potentiel de la Région Alsace qui évalue le besoin en matériel roulant pour le transport transfrontalier à l'horizon 2030
M2. offrir liaison vers Lahr pour le train qui part de Strasbourg à 22:52 (arrivée Offenbourg à 23 :21) <i>Mise en œuvre : NVBW</i>	Possibilité pour tous les citoyens de l'Eurodistrict de bénéficier de l'offre culturelle à Strasbourg Réalisation à court-terme		Positionnement Conseil de l'Eurodistrict : demande d'intégrer cette mesure dans l'appel d'offre actuel sur la « Rheintalbahn »

M8. Augmenter les emplacements vélos aux gares de Krimmeri-Meinau, Molsheim, Lahr, Strasbourg Central <i>Mise en œuvre : communes</i>	Incitation à la multi-modalité Réalisation à court à moyen terme dans certaines communes D : financement possible par « MVI » et « Kreis »	Les objectifs du projet sont déjà atteints en partie (projets existants pour Strasbourg Central, Lahr)	Conseil de l'Eurodistrict : Concept de mobilité douce
M12. Projet pilote : Mettre en place un bus rapide spécifique entre Offenbourg et Illkirch - projet pilote <i>Mise en œuvre du projet pilote : Ortenaukreis, EMS, ville d'Offenbourg</i>	Pour les citoyens de l'Eurodistrict, accès aux commerces à Illkirch et à Offenbourg par des moyens de transports publics	Coûts	Conseil de l'Eurodistrict : demande d'un projet pilote
M13. Augmenter la fréquence des Bus Vis-à-Vis <i>Mise en œuvre : Zweckverband Vis-à-Vis, autres ?</i>	Meilleure connexion de transports publics pour les citoyens de tout l'Eurodistrict	Incertitude concernant la demande et des financeurs potentiels	Zweckverband Vis-à-Vis : évaluer la demande et demander un devis
M14. Améliorer l'usage de l'Europass : vente sur Internet/ Smartphone; tickets à l'unité <i>Mise en œuvre : Eurométropole, Ortenaukreis, communes dans l'Ortenaukreis, TGO, CTS, SNCF</i>	Augmentation de l'attractivité des transports publics En accord avec les objectifs de l'Eurométropole de ne plus avoir de titres de transport en papier non-rechargeables d'ici 2018	Difficultés dans les contrôles binationaux dues aux différences techniques des systèmes (D/F)	GdT : coordination de la mise en œuvre technique des applications chez les différents AOT, voire synchronisation des systèmes existants (p.ex. DBRegio-Shop, HandyTicket, Touch&Travel, U'GO)
M15. Evaluation de l'introduction d'un titre de transport unique pour tous les transports publics dans l'Eurodistrict élargi <i>Mise en œuvre : Eurométropole, Ortenaukreis, communes dans l'Ortenaukreis, TGO, CTS, SNCF</i>	Identité commune dans l'Eurodistrict Augmentation de l'attractivité des transports publics	Si extension de l'Europass, coûts supplémentaire pour utilisateurs Proposition de solution par le GdT : nouveau titre de transport, risque de confusion	GdT : évaluation de l'augmentation des coûts pour l'Europass ; faisabilité et conditions pour un nouveau ticket

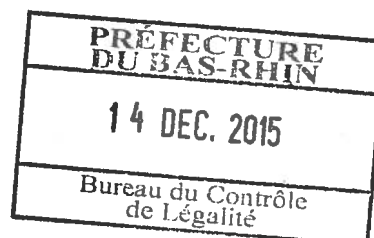
A) Realistisch umsetzbare Projekte

Maßnahme	Vorteile	Mögliche Hindernisse	Nächste Schritte
M1. Taktlücke am Vormittag schließen TER Strasbourg-Ortenau (ein zusätzliches Fahrtenpaar) <i>Umsetzung: Region Elsass / NVBW</i>	Bessere Verbindung D-F Kurzfristig umsetzbar auch von ORK gefordert	Aktuell nur fünf Fahrzeuge, die für Grenzüberschreitung ausgerüstet sind In Frankreich auf Schienen tägliche zeitlich feststehende Bausperrpausen, während derer Streckenabschnitt nicht befahrbar	Positionierung Eurodistrikt-Rat AG überprüft, ob Fahrzeug für Grenzüberschreitung bereit zu stellen und ob Bausperrpause umgangen/ verschoben werden kann Beobachtung: Mögliches INTERREG-Projekt der Region Elsass, das zusätzlichen Bedarf an Material für grenzüberschreitenden Verkehr mit Horizont 2030 evaluiert
M2. Ab Offenburg Anschluss Richtung Lahr an Nachtverbindung aus Strasbourg (Abfahrt Strasbourg 22:52 Ankunft Offenburg 23:21) <i>Umsetzung: NVBW</i>	Möglichkeit für Bewohner des gesamten Eurodistrikts Kulturangebote in Eurometropole Strasbourg zu nutzen Kurzfristig umsetzbar		Positionierung Eurodistrikt-Rat: Forderung nach Integration dieser Maßnahme in aktuelle Ausschreibung der Verkehrsleistungen auf der Rheintalbahn
M8. Zusätzliche Bike+Ride-Anlagen in Krimmeri-Meinau, Molsheim, Lahr, Strasbourg Central <i>Umsetzung: Kommunen</i>	Anreiz für Multi-Modalität In einzelnen Kommunen kurz- bis mittelfristig umzusetzen D: mögliche Finanzierungshilfe durch MVI und Kreis	Projektziele bereits teilweise erreicht (Projekte bestehen bereits, z.B. in Lahr, Strasbourg Central)	Eurodistrikt-Rat: Konzept zur Unterstützung des Fahrrad- und Fußverkehrs

M12. Pilotprojekt: Schnellbus-Verbindung zwischen Offenburg und Illkirch <i>Umsetzung Pilotprojekt: Ortenaukreis, EMS, Stadt Offenburg</i>	Vereinfachter Zugang zu Einkaufszentren in Illkirch und Offenburg für Bürger des Eurodistrikts mit öffentlichen Verkehrsmitteln	Kosten	Eurodistrikt-Rat: Forderung nach Pilotprojekt
M13. Angebotsergänzung Vis-à-Vis Bus <i>Umsetzung: Zweckverband Vis-à-Vis, Sonstige?</i>	Verbesserte ÖPNV-Anbindung für Bürger des gesamten Eurodistrikts	Unsicherheit Nachfrage und mögliche weitere Kostenträger	Zweckverband Vis a Vis: Nachfrage evaluieren und Angebot einholen
M14. Vertriebs- und Sortimentsausweitung Europass-Fahrkartensortiment: Vertrieb im Internet/Smartphone, Einzel-fahrscheine <i>Umsetzung: Eurometropole, Ortenaukreis, Städte im Ortenaukreis, Land Baden-Württemberg, Region Elsass, TGO, CTS, SNCF</i>	Erhöhung der Attraktivität Nutzung ÖPNV In Einklang mit Ziel in Eurometropole bis 2018 keine nicht aufladbaren Papiertickets mehr zu haben	Fehlende binationale Kontrollierbarkeit durch verschiedene technische Systeme (D/F)	AG: Koordination der technischen Umsetzung App Smartphone bei verschiedenen Verkehrsträgern bzw. Synchronisation oder Ausweitung bereits bestehender Systeme (z.B. DBRegio-Shop, HandyTicket Deutschland oder Touch&Travel, U'GO)
M15. Prüfung der Einführung eines gemeinsamen Verkehrstickets für alle öffentlichen Verkehrsmittel im ÖPNV-Tickets für den Eurodistrikt nach Gebietserweiterung <i>Umsetzung: Eurometropole, Ortenaukreis, Land Baden-Württemberg, Region Elsass, Städte im Ortenaukreis, TGO, CTS, SNCF</i>	Gemeinsame Identität Eurodistrikt Erhöhung der Attraktivität Nutzung ÖPNV	Wenn Ausweitung Europass, zusätzliche Kosten für Nutzer Lösungsvorschlag AG : neues Ticket – Risiko Ticket-Konfusion	AG: Prüfung Kostensteigerung für Europass. Machbarkeit, Konditionen neues Ticket

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

14 DEC. 2015



Document de séance n° 3/4.1./2015
Vorlage Nr. ° 3/4.1./2015

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3/2015</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 03.12.2015
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n° 4.1. de l'ordre du jour / Punkt 4.1. der Tagesordnung

Objet / Betreff: Clotûre 2015 / Abschluss 2015

I. Contexte / Hintergrund

La décision modificative n°1 de l'exercice 2015 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

La décision modificative n°1 est d'ordre technique.

Elle s'équilibre à 0 en section de fonctionnement. 5.000 € sont prévus en dépenses de dotations aux amortissements qui sont équilibrées par une diminution du crédit des dépenses imprévues du même montant.

La section d'investissement s'équilibre à +5.000 €, et comprend les inscriptions suivantes :

- -8.000 € sur les dépenses imprévues afin de se conformer à la législation de la comptabilité M14 qui ne permet de n'inscrire que 7,5% des dépenses réelles de la section au sein de ce chapitre. Or, au budget primitif 10.000 € étaient inscrits sur un total de 50.000 € soit 20% des dépenses réelles de la section d'investissement ;
- +13.000 € sur la nature d'acquisition de dépenses informatiques.

Die Änderungsverordnung Nr.1 des Budgets 2015 zielt darauf hin die eingetragenen Beträge im Haushaltsplan anzupassen, um dem reellen Bedarf der Ausgaben und möglichen zwischenzeitlichen Ereignissen jeglicher Art gerecht zu werden.

Bei der Änderungsverordnung Nr.1 handelt es sich um eine technische Änderung.

Sie gleicht sich auf 0 im Bereich der Betriebskosten aus. 5.000 € sind als Ausgaben für die Rückstellungen der Abschreibungen geplant. Diese werden über eine Reduzierung der Kredite der Budgetlinie „ungeplante Ausgaben“ mit dem gleichen Betrag ausgeglichen.

Der Bereich Investitionen gleicht sich durch ein +5.000 € aus und beinhaltet folgende Einträge:

- -8.000 € bei den ungeplanten Ausgaben (dépenses imprévues), um der Gesetzgebung des Buchhaltungsmodells M14 zu entsprechen, die einen maximalen Betrag von 7,5% der realen Ausgaben dieses Abschnitts innerhalb des Kapitels vorgibt. Statt dessen waren im Haushaltsplan 10.000 € eingetragen bei einer Gesamtsumme von 50.000 €, also 20% der realen Ausgaben im Abschnitt In-

L'équilibre est assuré par l'inscription en recettes de 5.000 € en amortissements, qui est la contrepartie des 5.000 inscrits en dépenses de fonctionnement.

II. Proposition de résolution

Le conseil arrête par chapitre la décision modificative n°1 de 2015 du GECT tel que figurant au document budgétaire ci-joint en annexe, aux sommes suivantes :

vestitionen

- +13.000 € auf die Linie Einkauf von Informatikbedarf

Der Ausgleich ist durch den Eintrag der 5.000 € als Abschreibungen im Bereich Einnahmen gesichert, da dieser den 5.000 € eingetragenen Ausgaben im Betrieb entspricht.

II. Beschlussvorschlag:

Der Rat beschließt per Kapitel die Änderungsverordnung Nr. 1 von 2015 des EVTZ, wie im Budgetanhang ersichtlich, mit folgenden Beträgen:

	MONTANT / BETRAG
Section de fonctionnement / Bereich Betriebskosten	
Dépenses / Ausgaben	
Chapitre / Budgetlinie	
022 – Dépenses imprévues / ungeplante Ausgaben	-5.000 €
042 – Opération d'ordre de section à section / interne Verschiebung von Bereich zu Bereich	+5.000 €
Total	0
Section d'investissement / Bereich Investitionen	
Dépenses / Ausgaben	
020 – Dépenses imprévues / ungeplante Ausgaben	-8.000 €
21 – Immobilisations corporelles / Sachanlagen	+13.000 €
Total	+ 5.000 €
Recettes / Einnahmen	
040 – Opération d'ordre de section à section / interne Verschiebung von Bereich zu Bereich	+ 5.000 €
Total	+ 5.000 €

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- ☒ Accord
☐ Refus
☐ Résolution modifiée

- ☒ Zustimmung
☐ Ablehnung
☐ Abweichender Beschluss

Accord avec une abstention des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

14 DEC. 2015

**PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN**

14 DEC. 2015

Bureau du Contrôle
de Légalité

REPUBLIQUE FRANCAISE

GECT STRASBOURG ORTENAU

M 14

DECISION MODIFICATIVE N°1

ANNEE 2015

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé - de l'exercice.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	0,00	0,00		0,00
+		+		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00		0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00		0,00
=		=		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 000,00	5 000,00		5 000,00
+		+		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00		0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00		0,00
=		=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 000,00		5 000,00
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET		5 000,00		5 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	771 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 981,65		-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 574 981,65	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 018,35		0,00	0,00	0,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	33 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	35 018,35		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00				0,00
					=	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 610 000,00				0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 071 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 071 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions	12 671,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 083 878,50	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 083 878,50	0,00	0,00	0,00	0,00
					+	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	526 121,50				0,00
					=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 610 000,00				0,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5 000,00

Pour information
Il s'agit, pour un budget voie en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.
financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées	40 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	40 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation...					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	10 000,00		-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
	Total des dépenses financières	10 000,00		-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	50 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
						+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		50 000,00				5 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opér. pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement	2 018,35				
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	33 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	35 018,35		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	35 018,35		5 000,00	5 000,00	5 000,00
					+	
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 981,65				
					=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00				5 000,00

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	5 000,00
	DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Secours			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage)	-5 000,00		5 000,00
022	Dépenses imprévues			-5 000,00
023	Virlement à la section d'investissement	-5 000,00		
Dépenses de fonctionnement - Total			5 000,00	
				+
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Total des opérations d'équipement			
204	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	13 000,00		13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Total des opérations pour compte de tiers			
45...1	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
481	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
49	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
59	Stocks			
3..	Dépenses imprévues	-8 000,00		-8 000,00
020	Dépenses d'investissement - Total	5 000,00		5 000,00
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT			
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 Atténuation de charges			
60 Achats et variation des stocks			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71 Production stockée (ou déstockage)			
72 Travaux en régie			
73 Impôts et taxes			
74 Dotations et participations			
75 Autres produits de gestion courante			
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels			
78 Reprises sur amortissements et provisions			
79 Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total			
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			=

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13 Subventions d'investissement			
15 Provisions pour risques et charges			
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18 Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204 Subventions d'équipement versées			
21 Immobilisations corporelles			
22 Immobilisations reçues en affectation			
23 Immobilisations en cours			
26 Partic. et créances rattachées à des partic.			
27 Autres immobilisations financières			
28 Amortissements des immobilisations			
29 Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39 Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45..2 Opérations pour compte de tiers			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59 Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3. Stocks			
021 Virement de la section de fonctionnement			
024 Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total			
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			5 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			=

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
AFFECTATION AU COMPTE 1068			+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			=
			5 000,00

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de l'Eurodistrict	
011	Charges à caractère général	440 000,00			
60623	Alimentation	8 750,00			
6064	Fournitures administratives	12 000,00			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 250,00			
6132	Locations immobilières	26 300,00			
6135	Locations mobilières	21 000,00			
614	Charges locatives et de copropriété	11 200,00			
6156	Maintenance	7 000,00			
616	Primes d'assurances	2 000,00			
617	ETUDES ET RECHERCHES	62 327,68			
6182	Documentation générale et technique	2 000,00			
6184	Versement à des organismes de formation	1 000,00			
6226	Honoraires	122 500,00			
6228	Divers	50 000,00			
6231	Annonces et insertions	20 000,00			
6233	Foires et expositions	30 000,00			
6236	Catalogues et imprimés	35 500,00			
6238	DIVERS	1 000,00			
6251	Voyages et déplacements	3 500,00			
6257	Frais de réceptions	5 200,00			
6261	Frais d'affranchissement	1 972,32			
6262	Frais de télécommunications	3 000,00			
627	Services bancaires et assimilés	50,00			
6281	Concours divers (cotisation)	5 500,00			
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	3 950,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 000,00			
6336	Cotisations au CNFPT et au Centre de Gestion	6 000,00			
64111	Rémunération principale	27 000,00			
64131	Rémunérations	156 336,62			
64138	Autres indemnités	13 663,38			
6451	Cotisations à l'URSSAF	116 000,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	36 000,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00			
014	Atténuation de produits				
65	Autres charges de gestion courantes	771 000,00			
6574	Subventions aux associations et autres pers. de droit privé	771 000,00			

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+656)	1 567 000,00		
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d)			
022	Dépenses imprévues (e)	7 981,65	-5 000,00	-5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	1 574 981,65	-5 000,00	-5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 018,35		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	5 000,00	5 000,00
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	33 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 018,35	5 000,00	5 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	35 018,35	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 610 000,00		
	RESTES A REALISER N-1			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00		+
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 610 000,00		=

Détail du calcul des ICNE au compte 66112
Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					A2
Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de l'Eurodistrict	
013	Atténuation de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes...				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations	1 071 207,00			
74758	Autres groupements	850 000,00			
7477	Budget communautaire et fonds structurels	221 207,00			
75	Autres produits de gestion courante				
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	1 071 207,00			
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)	12 671,50			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	12 671,50			
78	Reprises sur provisions (d)				
	TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D	1 083 878,50			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 083 878,50			
	RESTES A REALISER N-1			+	0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	526 121,50		+	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 610 000,00		=	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

= Différence ICNE N - ICNE N-1

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000,00	13 000,00	13 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	40 000,00	13 000,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n°	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	40 000,00	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	10 000,00	-8 000,00	-8 000,00
	Total des dépenses financières	10 000,00	-8 000,00	-8 000,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n°	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	50 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	50 000,00	5 000,00	5 000,00
	RESTES A REALISER N-1			+
				+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00		
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00		5 000,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n°			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 018,35	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00	5 000,00	5 000,00
280422	Bâtiments et installations	10 000,00		
28051	Concessions & ds simil., brevets, lic.	15 000,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00		
28184	Mobilier	3 000,00		
28188	Autres immobilisations corporelles		5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 018,35	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	35 018,35	5 000,00	5 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	35 018,35	5 000,00	5 000,00
	RESTES A REALISER N-1			+
				0,00
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	14 981,65		+
				0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00		=
				5 000,00

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE					A1

Libellé	01 Opération non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	------------------------------------	--	---	----------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equipements municipaux			0,00	0,00	0,00	0,00
- Equipements non municipaux (c/204)			0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	2 000,00					
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	40 018,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	40 018,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	1 083 878,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 083 878,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE				A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--------------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					2 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 018,35
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 018,35

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 000,00
RECETTES					
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083 878,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083 878,50

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D					
HORS CHARGES TRANSFEREES II = A+B+C					
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	10 000,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00
Transferts entre sections = C+D					
	Reprises sur autofinancement antérieur : (C)	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (D) = E+F+G	0,00		0,00	0,00
	Travaux en régie (E)	0,00		0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)	0,00		0,00	0,00
	Stocks (G)	0,00		0,00	0,00

Op. de l'exercice		Op. de l'exercice	Soide d'exécution	CUMUL
Dépenses		-8 000,00		-8 000,00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d					
Ressources propres externes (a)		35 018,35		5 000,00	III 5 000,00
Autres recettes financières (b)		0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (c)		33 000,00		5 000,00	5 000,00
280422	Bâtiments et installations				
28051	Concessions & ds simil., brevets, licConcessions & ds simil., brevets, lic.	10 000,00			
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00			
28184	Mobilier	5 000,00			
28188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00			
021	Virement de la section de funct. (d)	2 018,35		5 000,00	5 000,00

Recettes	Op. de l'exercice	5 000,00	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL	5 000,00
----------	-------------------	----------	-----------------------	------------------------	-------	----------

Dépenses financières (IV)	Montant					-8 000,00
Recettes financières (V)						5 000,00
Solde (recettes-dépenses)						13 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)						13 000,00
Résultat hors charges transférées						13 000,00

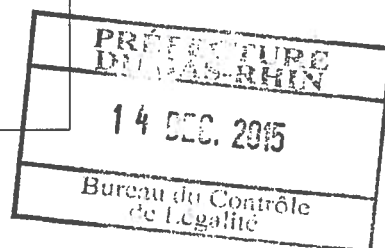
Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser(N-1)	Propositions nouvelles	Vote du Conseil de l'Eurodistrict
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	IV
	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président A <i>Strasbourg</i> , le <i>03 décembre 2015</i> Le Président Délibéré par le Groupement, réuni en session A <i>Strasbourg</i> , le <i>11.12.2015</i>	  	Nombre de membres en exercice <i>50</i> Nombre de membres présents <i>30</i> Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour <i>29</i> Contre <i>0</i> Abstentions <i>1</i> Date de convocation : <i>25 novembre 2015</i>	Les membres du Groupement
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le	, et de la publication le	A	14 DEC. 2015



Document de séance n° 3/5.2./2015
Vorlage Nr. 3/5.2./2015

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Sitzung des Eurodistriktrats 3/2015</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 03/12/2015
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n° 5.2. de l'ordre du jour / Punkt Nr. 5.2. der Tagesordnung

Objet / Betreff:

Adaptation des critères de sélection / Anpassung der Auswahlkriterien

I. Rapport / Sachverhalt:

1. Contexte

En 2010 la création du GECT est suivie d'une décision du Conseil relative à la définition de critères de sélection constituant une grille de lecture et d'évaluation des demandes de subventions. Ces critères ont guidé les choix opérés par le Bureau et le Conseil.

Aujourd'hui, fort de l'expérience accumulée en matière de soutiens aux projets transfrontaliers, il apparaît utile d'adapter les critères définis en 2010. Les critères de sélection des Microprojets sont définis par le programme INTERREG IV. Les modifications proposées ici concernent donc uniquement les critères des demandes financées par les moyens propres du GECT.

Ainsi, les critères de sélection actuels se révèlent parfois peu flexibles. Une articulation par rapport au fonds de microprojets permettrait au Secrétariat général d'accompagner plus efficacement les porteurs de projets.

C'est pourquoi, afin de rendre le soutien de l'Eurodistrict plus lisible, plus cohérent, et

1. Kontext

Auf die Gründung des EVTZ im Jahr 2010 folgte ein Ratbeschluss zur Festlegung von Auswahlkriterien für die Förderung von Projekten. Diese Kriterien leiteten die vom Vorstand bzw. vom Rat getroffenen Entscheidungen.

Aufgrund der gesammelten Erfahrung im Rahmen der Förderung grenzüberschreitender Projekte erscheint es heute sinnvoll, die im Jahr 2010 definierten Kriterien anzupassen. Die Kriterien für die Auswahl der Mikroprojekte sind vom Programm INTERREG IV vorgegeben. Die hier vorgeschlagenen Änderungen betreffen somit ausschließlich die Kriterien für die Förderanfragen, die aus eigenen Mitteln des EVTZ finanziert werden sollen.

Die derzeitigen Auswahlkriterien erweisen sich mitunter als zu unflexibel. Für das Generalsekretariat würde eine Abgrenzung in Bezug auf den Mikroprojektfonds eine effizientere Unterstützung der Projektträger ermöglichen.

Aus diesem Grund und um die Unterstützung des Eurodistrikts klarer, kohärenter und

plus efficace, il convient d'adapter la grille de lecture des critères.

2. Solutions

Une nouvelle délibération soumise au Conseil de l'Eurodistrict adopte les critères de sélection modifiés. Afin de percevoir clairement les modifications apportées, l'ancienne et la nouvelle version proposée figurent en annexe à ce rapport d'information.

Le texte de la délibération du 6 juin 2010 est simplifié et allégé, les critères sont redéfinis. Trois ajustements sont également proposés :

1. Le 1^{er} critère concernant le partenariat transfrontalier est assoupli. Il pourra être minimisé dans les cas où un impact positif sur l'ensemble du territoire et ses habitants se révèle indiscutable. Par exemple, lorsqu'un porteur de projet organise un événement qui comporte une dimension transfrontalière forte et apporte une plus-value à une partie conséquente des habitants de l'Eurodistrict.

2. Le 4^e critère concernant la pérennité et le caractère novateur est clarifié et peut être interprété plus soupagement : ainsi si le caractère innovant fait défaut, un projet pourra être soutenu sous réserve de se présenter de manière pérenne avec un plan de financement pluriannuel (accompagnement sur 5 ans maximum). De même lorsqu'un projet ponctuel n'est pas prévu pour se pérenniser, son seul caractère innovant pourra lui permettre d'être présenté lors d'une séance du Bureau ou du Conseil.

3. Afin que les séances institutionnelles ne soient pas monopolisées par le sujet des subventions, les demandes jusqu'à 5.000 € incluses sont instruites par le Secrétariat Général et présentées au Président. Ce dernier, s'il s'agit d'un cas clair et sous réserve d'en rendre compte au Bureau et au Conseil, est autorisé à accorder une subvention ou un financement. Ceci permettrait également de mieux

efficaciter zu gestalten, sollten die Kriterien überarbeitet werden.

2. Lösungen

Die geänderten Auswahlkriterien werden vom Eurodistriktrat in einem neuen Beschluss verabschiedet. Damit die vorgenommenen Änderungen eindeutig erkennbar sind, liegen die alte und die neue, vorgeschlagene Fassung, diesem Informationsbericht im Anhang bei.

Der Wortlaut des Beschlusses vom 6. Juni 2010 wird vereinfacht und die Kriterien umformuliert. Drei Anpassungen werden ebenfalls vorgeschlagen:

1. Das erste Kriterium der grenzüberschreitenden Partnerschaft wird gelockert. Es kann in bestimmten Fällen auf ein Mindestmaß begrenzt werden, wenn das Projekt unbestreitbar zu positiven Auswirkungen auf das Gesamtgebiet und dessen Bewohner führt. Zum Beispiel, wenn ein Projektträger eine Veranstaltung ausrichtet, welche sich durch eine starke grenzüberschreitende Dimension auszeichnet und einem umfangreichen Teil der Bewohner des Eurodistrikts einen Mehrwert verschafft.

2. Das vierte Kriterium in Bezug auf Nachhaltigkeit und innovativen Charakter gestaltet sich eindeutiger und kann flexibler ausgelegt werden: Mangelt es einem Projekt somit an innovativem Charakter, kann es unter dem Vorbehalt gefördert werden, dass es sich fortlaufend gestaltet, mit einem mehrjährigen Finanzierungsplan (Unterstützung über höchstens 5 Jahre). Soll ein punktuell Projekt nicht auf Nachhaltigkeit ausgerichtet sein, kann es alleine aufgrund seines innovativen Charakters beim Vorstand oder Rat eingereicht werden.

3. Damit die Sitzungen der Gremien nicht durch das Thema der Förderungen dominiert werden, werden Anträge bis einschließlich 5.000 € vom Generalsekretariat bearbeitet und dem Präsidenten vorgelegt. Er ist, sofern es sich um einen eindeutigen Fall handelt und unter Vorbehalt einer diesbezüglichen Berichterstattung an den Vorstand und den Rat, ermächtigt, einen Zuschuss bzw. eine Finanzierung zu bewilligen. Dies würde auch

accompagner les petits porteurs de projet qui déposent souvent leurs demandes à court terme. Ce règlement s'applique également pour le fonds bilinguisme de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

helfen kleine Projektträger besser zu begleiten, da diese ihre Anfragen oft kurzfristig einreichen. Diese Regelung gilt auch für den Zweisprachigkeitsfonds des Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Conseil de l'Eurodistrict approuve les modifications proposées et adopte les nouveaux critères de sélection comprenant les modifications présentées en annexe.

Der Rat des Eurodistricts genehmigt auf Anregung des Vorstands die vorgeschlagenen Änderungen und beschließt die neuen Förderrichtlinien mit den in der Anlage dargestellten Änderungen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

14 DEC. 2015

**PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN**

14 DEC. 2015

Bureau du Contrôle
de Légalité

Document de séance n°3/6.1./2015
Vorlage Nr. 3/6.1./2015

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 3 / 2015</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 03.12.2015
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n°6.1. de l'ordre du jour / Punkt Nr. 6.1. der Tagesordnung

Objet / Betreff:

Mise en place d'un fonds de soutien aux enfants et adolescents réfugiés dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau/ *Erstellung eines Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau*

I. Rapport / Sachverhalt:

Depuis quelques temps, l'Europe fait face à un afflux de réfugiés sans précédent. Il est impératif d'avoir une réponse commune à l'échelle européenne pour relever le défi de l'accueil de ces réfugiés. Au niveau local, aux côtés des communes de l'Eurométropole et de l'Ortenaukreis, l'Eurodistrict souhaite prendre sa part en mettant en place un fonds de soutien destiné spécifiquement aux enfants et aux adolescents réfugiés.

Le 15 octobre dernier, le Bureau de l'Eurodistrict confiait la définition des objectifs ainsi que des critères d'éligibilité de ce fonds à un groupe de travail. Une description détaillée des critères est annexée à cette délibération.

Objectif du projet

L'objectif du fonds est de faciliter l'intégration des enfants et des adolescents réfugiés sur le territoire de l'Eurodistrict en leur permettant de vivre des expériences positives dans leur nouvel entourage suite aux traumatismes

Seit einiger Zeit ist Europa mit anhaltenden Flüchtlingszuströmen zuvor nicht bekannten Ausmaßes konfrontiert. Um der Herausforderung der Flüchtlingsaufnahme gerecht werden zu können, ist ein gemeinsames Vorgehen auf europäischer Ebene unabdingbar. Auf lokaler Ebene möchte der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau seinen Beitrag an der Seite der Kommunen der Eurometropole und des Ortenaukreises mit der Einrichtung eines Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche leisten.

Durch seine Entscheidung vom 15. Oktober 2015 beauftragte der Vorstand des Eurodistrikts eine Arbeitsgruppe mit der Erarbeitung von Zielvorstellungen und Auswahlkriterien des Fonds. Eine detaillierte Beschreibung der Kriterien ist im Anhang beigefügt.

Ziel des Projekts

Ziel des Fonds ist es, den Flüchtlingskindern und Jugendlichen positive Erfahrungen in ihrer neuen Umgebung zu ermöglichen und ihnen nach den Traumata, die sie erlebt haben, die Integration im Eurodistriktgebiet zu erleichtern.

qu'ils ont vécus.

Dans cette perspective, le fonds vise au soutien des actions qui leur feront découvrir, de manière pédagogique et ludique, leur nouvel environnement, sa culture et sa langue.

Plus-value transfrontalière

Afin de pouvoir les aider aux mieux, il convient que les acteurs associatifs qui œuvrent de part et d'autre du Rhin unissent leurs forces et échangent leurs savoir-faire respectifs sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau notamment en élaborant des projets transfrontaliers communs.

Une réunion de clôture de fonds sera organisée (à priori fin 2016) avec la participation de l'ensemble des porteurs de projet français et allemands subventionnés.

Il est par ailleurs envisagé de solliciter les porteurs de projets subventionnés pour une coopération autour de projets propres à l'Eurodistrict et cela notamment concernant le thème «Inclusion dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » (p. ex. KM Solidarité).

In diesem Sinne zielt der Fonds explizit auf die Förderung von Aktionen, die ihnen auf spielerische Art und Weise ihr neues Umfeld, deren Kultur und Sprache näher bringen.

Grenzüberschreitender Mehrwert

Um den Flüchtlingskindern bestmöglich zu helfen, sollten Akteure, die sich beiderseits des Rheins für Flüchtlingskinder einsetzen, ihre Kräfte vereinen und auf dem Gebiet des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau einen gegenseitigen Best Practice-Austausch anregen, dies auch mittels des Erarbeitens gemeinsamer grenzüberschreitender Projekte.

Eine Fonds-Abschlussveranstaltung zu deren Teilnahme sich alle geförderten deutschen und französischen Projektträger verpflichten wird nach Auslaufen des Fonds (voraussichtlich Ende des Jahres 2016) stattfinden.

Darüber hinaus besteht die Intention, mit den geförderten Projektträgern im Rahmen weiterer, eigener Eurodistrikt-Projekte zusammenzuarbeiten, dies insbesondere zum Thema „Inklusion im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau“ (z.B. KM Solidarité).

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Conseil décide de la mise en place d'un fonds de soutien aux enfants et aux adolescents réfugiés à hauteur de 30.000 €.

De plus, il approuve les critères d'éligibilité et la procédure de sélection défini par le groupe de travail.

Il autorise le Président ou la Secrétaire Générale, à signer tout document qui se réfère à ce fonds.

Der Rat des Eurodistrikts beschließt auf Anregung des Vorstands die Einrichtung eines Eurodistrikt-Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche in Höhe von 30.000 €.

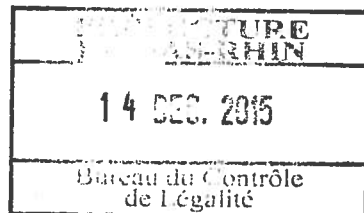
Ferner stimmt der Eurodistriktrat den erarbeiteten Auswahlkriterien des Fonds sowie dem Ablauf des Auswahlverfahrens zu.

Er ermächtigt den Präsidenten oder die Generalsekretärin alle mit diesem Projekt in Verbindung stehende Unterlagen zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

☒ X Accord	☒ X Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté
le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict
rendu exécutoire après transmission au contrôle de
légalité préfectoral et affichage au siège de
l'Eurodistrict le **14 DEC. 2015**



Annexe - Point n°6.1. de l'ordre du jour

Fonds de soutien aux enfants et adolescents réfugiés sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Objectif du fonds

L'objectif du fonds de soutien est de subventionner des projets et/ou des actions facilitant l'intégration des enfants et des adolescents réfugiés sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et leur permettant de faire de nouvelles expériences positives après une longue période souvent traumatisante.

Le fonds est mis en place pour une durée d'un an, à compter de janvier 2016.

Montant de la subvention

La subvention de l'Eurodistrict s'élève au maximum à 2.500 EUR par projet et/ou action. Ce montant peut couvrir jusqu'à 100 % de la totalité des frais du projet et/ou de l'action.

Critères de sélection

Les critères suivants concernent les projets et/ou actions demandant une subvention de l'Eurodistrict dans le cadre du fonds de soutien aux enfants et adolescents réfugiés. Aux microprojets et subventions classiques s'appliquent les critères leurs correspondant.

1) Porteur de projet

Chaque association et/ou institution caritative ayant son siège sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau peut être porteuse de projet.

Un partenariat de projet n'est pas un critère obligatoire de subvention. Or, des projets réalisés en coopération avec un partenaire de l'autre rive du Rhin seront privilégiés.

Chaque association et/ou institution ne peut déposer qu'une demande de subvention.

2) Groupe ciblé

Le groupe ciblé des projets et/ou actions sont des enfants et adolescents réfugiés sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de 0 à 18 ans.

3) Réalisation du projet et/ou de l'action

Le projet et/ou l'action est réalisé sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

4) Objectif du projet

L'objectif du projet et/ou de l'action est la mise en place d'activités permettant aux enfants réfugiés de découvrir de manière ludique leur nouvel entourage, sa culture et sa langue.

Les projets et/ou actions encourageant une rencontre entre les enfants et adolescents réfugiés et les habitants de l'Eurodistrict seront privilégiés.

Le projet et/ou l'action devra tenir compte d'au moins un des critères suivants :

- La réalisation d'une offre linguistique pour enfants et adolescents réfugiés
- La proposition de cours d'art-thérapie pour enfants et adolescents réfugiés traumatisés
- La mise en place d'un programme périscolaire pour enfants et adolescents réfugiés
- L'organisation de spectacles pour enfants et adolescents réfugiés

Plus-value transfrontalière

Le porteur de projet s'engage à participer à la cérémonie de clôture du fonds de soutien afin d'y présenter son projet et/ou son action et de partager son expérience avec les autres porteurs de projets français et allemands.

La réunion de clôture sera organisée par le Secrétariat Général après la clôture du fonds, à priori fin 2016.

Déroulement de la procédure de sélection

Par le biais d'appels à projet

Le fonds de soutien de l'Eurodistrict sera ouvert par le biais d'un appel à projets au début de l'année 2016. Le groupe de travail nommera un jury qui évaluera tous les projets et/ou actions déposés jusqu'à une date à déterminer. Une sélection de projets et/ou actions déposés sera instruite par l'équipe du Secrétariat Général et soumise au Président pour décision.

Mode de subvention

La subvention sera accordée sous forme d'acompte après la remise des documents demandés et après la signature d'un certificat d'engagement. Concernant l'utilisation du budget et le déroulement du projet et/ou de l'action il sera demandé de remettre un compte rendu avec budget effectif à la fin de celui-ci et/ou de celle-ci.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser l'aide financière conformément aux besoins du projet et/ou de l'action subventionné.

Le non-respect partiel ou intégral de ces conditions ainsi que la non-exécution ou le déplacement des projets subventionnés peuvent entraîner une demande de restitution de la somme versée par le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté
le 3 décembre 2015 par le Conseil de l'Eurodistrict
rendu exécutoire après transmission au contrôle de
légalité préfectoral et affichage au siège de
l'Eurodistrict le

14 DEC. 2015

